

RTP 124m

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1926

PRÉSIDÉE PAR

M. J. DAMPT

PRÉSIDENT



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M CM XXVI

INSTITUT.
1926, — 32



Rip 724m

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1926

PRÉSIDÉE PAR

M. J. DAMPT

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE



PROGRAMME DE LA SÉANCE

1° En mer (Prélude de la 3^e partie des *Saintes-Maries-de-la-Mer*). E. PALADILHE.

2° Discours de M. le PRÉSIDENT.

3° Proclamation des grands prix de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, de Gravure en taille-douce, de Gravure en médailles, de Composition musicale et des prix décernés en vertu de diverses fondations.

4° *Notice sur la vie et les œuvres* de M. ÉMILE PALADILHE, membre de l'Académie, par M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel.

5° Exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand-prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. RENÉ GUILLOU, élève de M. CH.-M. WIDOR.

1

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du samedi 4 décembre 1926

DISCOURS

DE

M. J. DAMPT

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Dans cette réunion où, chaque année, l'Académie des Beaux-Arts recueille ses souvenirs et exprime ses espérances, le Président a tout d'abord le pieux devoir de rendre un dernier hommage aux confrères que la mort nous a enlevés. Dououreux tribut qu'exige une loi rigide à laquelle nous ne pouvons que nous soumettre.

Dans l'année qui vient de s'écouler, un musicien, un sculpteur, deux architectes, après avoir consacré à l'art toute une vie d'activité, de droiture et de loyale conscience, sont allés rejoindre dans les pages de notre histoire les maîtres que nous vénérons; mais ils nous laissent le meilleur d'eux-même : leurs œuvres et leur exemple.

Le premier de cette douloureuse liste chronologique

est notre regretté confrère Paladilhe, dont notre Secrétaire perpétuel va vous conter la vie et les travaux.

Le sculpteur Allar laissait espérer de longs jours encore à ceux qui le voyaient si alerte et si équilibré. Il nous fut enlevé par un déplorable accident.

Depuis 1905, il assistait à nos séances, silencieux et toujours attentif. Il appartenait à cette génération de sculpteurs exclusivement soucieux de la Beauté et du style ; le réalisme n'eut aucune prise sur eux. Cette préoccupation du style leur imposait un timide archaïsme, que ceux de nos jours, qui prétendent innover, poussent jusqu'à l'excès, et même jusqu'au mépris de la construction. L'ambition ne semble pas l'avoir effleuré ; sa carrière fut toute de labeur, de simplicité et de modestie. Il avait remporté des succès au Salon dès ses premiers envois de Rome. Son groupe, la *Mort d'Alceste*, qui figure maintenant au musée du Luxembourg, lui valut la médaille d'honneur.

A partir de cette période, il exécuta de grands travaux parmi lesquels des monuments à Toulon et à Marseille, et à Nice le monument commémoratif de la réunion de Nice à la France. A Paris les bas-reliefs du monument de Victor Hugo ; puis de nombreuses statues à l'Hôtel de Ville, au Grand-Palais, au Muséum, à la Sorbonne, à l'Opéra-Comique, au jardin du Luxembourg et à la caserne des Célestins.

A l'entrée de la Basilique de Domrémy, sa *Jeanne d'Arc écoutant les voix* fut l'œuvre à laquelle il consacra tout son savoir et où il mit tout son sentiment. Pendant de longues années, il professa à l'École des Beaux-Arts. Ce

fut un laborieux qui emporte les sympathies et les regrets de l'Académie.

L'architecte Formigé, le regretté confrère qui nous quittait en juillet dernier, ne fit qu'un court séjour parmi nous. Sous l'apparence d'un homme réservé et ennemi de tout bruit se cachait l'âme ardente d'un travailleur. Ceux de notre génération n'ont pas oublié sa collaboration à l'exposition de 1889 : les Fontaines lumineuses, les palais des Arts libéraux et des Beaux-Arts, où était exprimée une idée nouvelle, l'association de la céramique en couleur à la décoration architecturale.

Son goût pour l'art décoratif eut une influence sur toute sa carrière. Nommé architecte de l'Hôtel de Ville, il put donner cours à sa prodigieuse activité. Ce fut alors qu'il ordonna la décoration de la grande salle des fêtes pour laquelle il sut s'adjoindre tous les peintres de talent de son temps, et qui fera époque dans l'histoire de l'art moderne.

C'est à lui qu'on doit les serres de la Ville de Paris, au Parc aux Princes. Il n'est pas une avenue, une promenade ou un square auquel il n'ait apporté quelques embellissements, où il n'ait placé un monument ou édifié une fontaine. Il réalisa de même les tracés de tramways, les travaux d'art pour le métro, ajoutant à cela la restauration de nombreux monuments historiques; il construisit quantité d'immeubles à Paris, de villas en province.

Son talent appuyé sur de solides études lui permit de s'attaquer ainsi aux œuvres les plus variées. Une vie aussi

bien remplie doit laisser un adoucissement aux regrets de ceux qui le pleurent.

Nous avons également perdu un correspondant, Cassien-Bernard, architecte très estimé, d'un talent souple et délicat, qui avait eu le premier second grand prix de Rome en 1881.

Il fut le collaborateur actif et dévoué de Charles Garnier et lui succéda comme architecte de l'Opéra.

Doué d'une grande activité, il prit part à de nombreux concours où il remporta de brillants succès. C'est à son ingénieux talent que nous devons, à l'exposition de 1889, la reconstitution de l'habitation humaine, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

En 1900, en collaboration avec l'architecte Cousin, il fut chargé de la construction du pont Alexandre — monument de hardiesse, d'élégance et de bon goût qui fait honneur à la ville de Paris.

Comme tant d'autres, atteint dans ses affections par la terrible guerre, il se retira à Esconac, près de Bordeaux, où il mourut, laissant à ses amis le souvenir d'un loyal confrère et d'un homme de talent.

Et maintenant, mes jeunes amis, tournons nos regards vers vous. Vous entrez dans la carrière pleins de joie et d'espérance; nos souhaits vous accompagneront et nous suivrons avec sollicitude vos efforts et vos progrès. Vous me permettrez de vous donner quelques avertissements, et s'ils prennent parfois la forme de conseils pardonnez-le-moi; mieux vaut encore les conseillers que les prôneurs, ceux-ci ne vous manqueront pas.

Aujourd'hui, choisis entre les plus doués, on vous accorde la faveur d'aller vivre trois ans sous les ombrages de la villa Médicis, dans ce milieu unique au monde où vous attendent les souvenirs du passé et les leçons qu'ils nous gardent. Si vous avez la soif de la connaissance, ces enseignements peu à peu se révéleront à vous ; mais soyez attentifs à tout ce qui vous entoure, la vie est une incessante leçon. Seulement ne confondez jamais le spectacle du monde avec l'agitation mondaine. Préférez aux vanités de celle-ci le recueillement de l'atelier. C'est là vraiment que, éloignés des soucis, l'esprit calme et en éveil, vous percevrez cette voix intérieure qui est celle de l'inspiration.

Et surtout restez indépendants, non pas de cette indépendance qui, sous prétexte de réagir contre le passé, consiste à ériger l'ignorance en dogme et à glorifier la maladresse. D'où vient l'autorité de ceux qui vous critiquent et prétendent vous guider ? L'art ne procède pas de formules, il ne relève que de l'intuition. Soyez sourds à l'appel de ceux qui dispensent succès et renommée au mépris du savoir. N'écoutez que votre conscience, la noblesse de vos œuvres découlera de la noblesse de vos sentiments.

L'art garde, bien précieux, la pensée des siècles ; vous qui fixez cette pensée dans la matière, soyez toujours conscients de la grandeur de votre mission. Et surtout, ayez dans la fleur de votre jeunesse l'enthousiasme ; ayez la foi en la Beauté ; c'est elle qui fait les vrais artistes et qui seule peut inspirer les nobles œuvres.

Et maintenant, mes amis, partez joyeux pour la Villa,

vous y vivrez, nous en sommes sûrs, dans l'harmonie qui confirme l'estime et prépare les amitiés durables. Vous y porterez le sentiment de l'ordre et de la dignité. Vous le devez à votre pays, à la France que vous allez avoir l'honneur de représenter.

GRANDS PRIX

DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

Trois sujets avaient été proposés : *Les disciples d'Emmaüs*; *Le sommeil de la Nymphé*; *La Charité*.

L'Académie n'a pas décerné le grand prix.

Un premier second grand prix a été décerné à M. Jules-Alfred GIESS, né à Morschwiller (Haut-Rhin), le 21 avril 1901, élève de M. Pierre Laurens;

Un deuxième second grand prix à M. Lucien WEILL, né à Biesheim (Haut-Rhin), le 10 mars 1902, élève de MM. Pierre Laurens et Roger;

Une mention à M^{lle} Jeanne-Lucienne LEROUX, née à Paris, le 28 juillet 1903, élève de M. Humbert.

SCULPTURE

Le sujet du concours était : *Judith, rentrant à Béthulie après avoir tranché la tête à Holopherne, tire de son sac cette tête qu'elle montre à la foule*.

L'Académie a décerné le grand prix à M. René LETOURNEUR, né à Paris, le 26 novembre 1898, élève de M. J. Boucher;

Un premier second grand prix à M. Jules-Jean-Marie-François-Sylvestre CLERC, né à Toulouse (Haute-Garonne),

le 31 décembre 1892, élève de MM. Coutan et Landowski;

Un deuxième second grand prix à M. Roger-Gabriel-Jacques PRAT, né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), le 29 juin 1901, élève de M. Jean Boucher.

ARCHITECTURE

Le programme donné par l'Académie était :

Une résidence d'été pour le Chef de l'État.

L'Académie a décerné le grand prix à M. HOURLIER Jean-Baptiste, né à Paris, le 16 octobre 1897, élève de MM. Defrasse et Madeline;

Un premier second grand prix à M. Gustave-Jacques-Marie-Jean LABATUT, né à Martres-Tolosane (Haute-Garonne), le 10 mai 1899, élève de MM. Laloux et Lemaesquier;

Un deuxième second grand prix à M. Pierre-Henri MATHÉ, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 29 octobre 1902, élève de M. Pontremoli.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE

Le programme donné par l'Académie était :

Cain maudit.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Henri-Georges TROUSSARD, né à Tours (Indre-et-Loire), le 28 mars 1896, élève de MM. Laguillermie, Cormon et Pierre Laurens;

Un premier second grand prix à M. Félix-Henri-Silvère SEGUIN, né à Bellefond (Côte-d'Or), le 16 juin 1904, élève de MM. Waltner, E. Laurent et Mayeur;

Un deuxième second grand prix à M. Jules-Henri LENG-GRAND, né à Marly (Nord), le 17 avril 1907, élève de MM. Laguillermie, Crauk et Mayeur.

GRAVURE EN MÉDAILLES

Le programme donné par l'Académie était :

Pêcheur attaqué par une pieuvre et cherchant à se débarrasser des tentacules qui l'enserrent.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Jean-Joseph-Georges GUIRAUD, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 5 août 1901, élève de MM. Patey, Jean Boucher et Michelet;

Un premier second grand prix à M^{lle} Denise-Blanche-Yvonne CHÉNOT, née à Nantes (Loire-Inférieure), le 3 octobre 1898, élève de M. Sicard;

Un deuxième second grand prix à M. Laurent-Marcel BÜRGER, né au Havre (Seine-Inférieure), le 29 janvier 1898, élève de MM. Patey, Landowski et Carli.

COMPOSITION MUSICALE

Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée :

L'autre Mère, scène lyrique, par M. DE FORGES.

L'Académie a décerné le grand prix à M. René-

Alfred-Octave GUILLOU, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 8 octobre 1903, élève de M. Ch.-M. Widor;

Un premier second grand prix à M. Maurice FRANCK, né à Paris, le 20 avril 1897, élève de M. Vidal.

Il n'a été décerné ni deuxième second grand prix, ni mention.

PRIX DÉCERNÉS EN VERTU DE DIVERSES FONDATIONS

PRIX LEPRINCE

Les intérêts de cette fondation, qui doivent être partagés, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, sont attribués, cette année, à MM. LETOURNEUR, sculpteur, HOURLIER, architecte, TROUSSARD, graveur en taille-douce, et GUIRAUD, graveur en médailles.

PRIX TRÉMONT

L'Académie, en raison des disponibilités, a décerné *cinq cents francs* à M. HERVIAULT, peintre; *cinq cents francs* à M^{lle} QUINQUAUD, sculpteur; *cinq cents francs* à M. BAZIN, sculpteur; *mille francs* à M. BOUSQUET, musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT

Ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, a été partagé entre M^{mes} LÉVEILLÉ, MONGIN et M. MONGE.

PRIX ACHILLE LECLÈRE

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie.

L'Académie a décerné deux prix, l'un à M. DOYON, l'autre à M. AGUERRE, et des mentions à MM. STEG, ROBICHON, MAROUZEAU, NEVEUX et PAINCHAUX.

PRIX CHARTIER

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, a été décerné à M. Jean HURÉ, compositeur de musique.

PRIX JEAN LECLAIRE

Un prix Jean Leclaire a été partagé entre MM. BARNIAUD et BOUDIER, *ex æquo*, qui ont obtenu le plus grand nombre de valeurs à l'École des Beaux-Arts.

Un autre prix a été décerné à M. PEIRANI, qui, passant de la 2^e classe dans la 1^{re}, a mis le moins de temps à remplir les conditions imposées à cet effet par les règlements de l'École des Beaux-Arts.

FONDATION DUBOSC

Le revenu de cette fondation, qui est annuellement de *sept mille neuf cents francs*, a été partagé également, suivant les intentions de l'auteur, entre les logistes peintres et les logistes sculpteurs des concours de 1926.

FONDATION DELANNOY

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, attribué, chaque année, à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture, a été décerné à M. HOURLIER.

FONDATION AMBROISE THOMAS

Ce prix annuel, d'une valeur de *douze cents francs*, a été partagé entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du grand prix de Rome, MM. FRANCK, GAUJAC, GUILLOU, FAVRE, TOMASI.

FONDATION LUSSON

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, délivré tous les ans à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome, a été attribué à M. LABATUT, premier second grand prix d'architecture.

FONDATION LABOULBÈNE

Le revenu de cette fondation (2 550 fr.), attribué tous les ans, par portions égales, aux artistes peintres admis en loge, a été partagé entre M^{lles} BOUSQUET, Lucienne LEROUX, Madeleine LEROUX, MM. CLAMENS, GIESS, WEILL, COUTURAT, BAZÉ, BRET, BOUROULT.

FONDATION CAMBACÉRÈS

Ce prix, destiné à récompenser les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce, a été attribué à M. GIESS, peintre, M. CLERC, sculpteur, DECARIS, graveur.

FONDATION PIGNY

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le second grand prix au concours de Rome, est attribué à M. LABATUT.

PRIX LÉON BERTAUX

Ce prix annuel, à décerner à l'élève, femme sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge pour le concours du prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture, a été attribué à M^{lle} DEGAYES, sculpteur.

PRIX MONBINNE

Ce prix, attribué à l'auteur d'un opéra-comique ou d'une œuvre symphonique, a été décerné à M. R. LAPARRA.

PRIX MAUBERT (deux prix de 2000 francs chacun).

Ces deux prix, attribués au lauréat du meilleur des concours de Rome qui auront eu lieu, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, dans la période quinquennale déterminée par le testateur, c'est-à-dire de l'année 1920 à l'année 1926, ont été décernés à M. DUCOS DE LA HAILLE, peintre, et à M. SALLÉ, sculpteur.

PRIX JULES ET LOUIS JEANBERNAT
ET BARTHÉLEMY DE FERRARI DORIA (2.000 fr.)

Ce prix, décerné chaque année à tour de rôle par chacune des cinq Académies, à un ouvrage de littérature, de science ou d'art, fait par un jeune auteur français, a été décerné en 1926 par l'Académie des Beaux-Arts à M. A. BLUM.

FONDATION SANFORD SALTUS (500 fr.)

Ce prix annuel de *cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris, a été décerné à M. ROUSSEAU-DECELLE.

FONDATION VEUVE BEULÉ

Ce prix, qui doit être donné au pensionnaire de la Villa Médécis à Rome, peintre, sculpteur ou musicien qui,

étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aurait fait cette année-là l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie, a été décerné à M. BEAUME, peintre.

PRIX KARL BEULÉ

Cette bourse de voyage, d'une valeur de *quinze cents francs*, destinée à un peintre non encore récompensé, s'étant déjà fait remarquer comme orientaliste, a été décerné à M^{lle} BARRIER.

PRIX GABRIEL FERRIER

Ce prix, décerné tous les ans par un jury spécial, dont la décision est soumise à la ratification de l'Académie, à l'auteur d'un tableau de figure ou d'histoire exposé au Salon des Artistes français, a été attribué à M. MAURY.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Les arrérages de ce legs, destiné au pensionnaire graveur, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État, ont été attribués en 1926 à M. DECARIS.

FONDATION DE CAEN

Les revenus de cette fondation, à répartir entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs

et architectes, à leur retour de Rome à Paris, ont été décernés à M. BEAUME, peintre ; VÉZIEN, sculpteur ; AZÉMA, architecte.

PRIX ALHUMBERT (600 fr.)

Ce prix, délivré chaque année soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome, a été décerné à M. DECARIS.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY (1.200 fr.)

Ce prix biennal, en faveur d'un artiste dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé, a été décerné à M. DERRÉ.

PRIX LE GUAY-LEBRUN

Ces trois prix, de *neuf mille francs* chacun, destinés à récompenser chaque année un peintre, un sculpteur et un dessinateur, ont été décernés à M. HERVÉ, peintre, M. BOTTIAU, sculpteur, et à M^{lle} Jeanne THIL, dessinateur.

PRIX DESPREZ

Sur les arrérages de la fondation, destinée à récompenser des œuvres de sculpture, l'Académie a décerné cette année ce prix de *mille francs* à M. CLERC.

PRIX BRIZARD

Ce prix, destiné à récompenser alternativement l'auteur d'une marine et celui d'un paysage, et qui devait l'être cette année à l'auteur d'un paysage, a été décerné à M. BAZÉ.

PRIX EUGÈNE PIOT

Sur les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser alternativement une production de peinture ou de sculpture, l'Académie a décerné, en 1926, un prix à M^{lle} HEUVELMANS, sculpteur.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY

Le prix Bailly, réservé en 1926 à l'auteur d'un ouvrage sur l'architecture, a été décerné à M. P. PARENT.

PRIX JARY

Ce prix est institué en faveur du pensionnaire architecte qui a rempli toutes ses obligations envers l'État. Il est payé par le Ministère.

PRIX MEURAND

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage.

L'Académie a décerné, en 1926, ce prix à M. GIESS, peintre.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE

Le revenu de *sept cents francs* de cette fondation, qui doit être employé chaque année en deux portions égales en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles élèves du même établissement se destinant à l'art dramatique, a été partagé entre M^{lle} LEBARD, élève de la classe de chant, et M^{lle} PERRET, élève de la classe de comédie.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE

Le prix Édouard Lemaître, destiné à récompenser un jeune peintre de paysage, a été décerné à M^{lle} VILPELLE, artiste peintre.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE (1.400 fr.)

Les revenus de cette fondation ont été attribués à M. PÉNAT.

PRIX GUSTAVE GERMAIN

Les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser un artiste à son retour de Rome, ont été attribués à M. DECARIS, graveur.

PRIX FÉLIX DUBAN (1 500 fr.)

Ce prix, attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome, et après l'exposition, à Rome et à Paris, de ses envois aux époques réglementaires, a été décerné à M. AZÉMA.

PRIX DOUBLEMARD

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, est destiné à établir un concours entre les élèves sculpteurs se préparant au Concours pour le Grand Prix de Rome en sculpture. Celui qui est proclamé le premier, à la suite de ce concours, reçoit *dix-sept cents francs*, le second *cent francs*.

Le premier prix a été décerné à M. CHOMÉAUX; le 2^e prix à M. GELIN.

PRIX BORDIN

L'Académie a décerné le prix à M. Julien TIERSOT, pour ses ouvrages sur la musique.

PRIX DUQUESNE-TRESSE

Ce prix, de la valeur de *cinq mille francs*, à décerner au grand prix de Rome de musique, a été décerné à M. GUILLOU.

PRIX DESCHAUMES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est attribué à de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille.

L'Académie a décerné ce prix à M. BARTHÉLÉMY.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD

Ce prix de *dix-huit cents francs*, fondé par M^{me} Hérold, veuve Clamageran, en faveur de l'élève musicien qui aura obtenu le second grand prix de Rome, a été attribué à M. R. FRANCK, élève de M. Vidal.

PRIX ROUYER

Ce prix, de *mille francs*, destiné à récompenser un relevé d'architecture française, a été prorogé à 1927.

FONDATION LECLERC-MARIA BOULAND

Ce prix, destiné à récompenser un artiste peintre ayant obtenu une mention au salon annuel, a été décerné à M^{lle} FRANCESCHI.

FONDATION JULES et CLARISSE TALRICH (300 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser le meilleur élève du cours d'Anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts, a été décerné à M. MANCHUELLE.

PRIX LEHMANN

Ce prix triennal, de la valeur de *trois mille francs*, en faveur d'un jeune artiste peintre, a été décerné à M. CLAMENS.

FONDATION ARDOIN (1.600 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinée à récompenser des *jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts*, ont été partagés également entre M^{lles} MASSONNEAU et GUSMAN.

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE (1.600 fr.)

Ce prix, institué en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes), a été partagé entre M^{mes} FLORIMOND et MONTEUX-BARRIÈRE.

PRIX DE BADIOLA (3.000 fr.)

Sur les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser un jeune architecte ayant obtenu le second grand prix de Rome et parvenu à la limite d'âge, l'Académie a accordé le prix de *trois mille francs* à M. LABBÉ.

DON CHARLOTTE-NATHANIEL DE ROTHSCHILD

L'Académie a partagé également les arrérages de cette fondation, qui sont de *cinq mille francs*, entre sept bénéficiaires choisis conformément aux généreuses intentions de la donatrice.

PRIX THORLET

La somme de *quatre mille francs*, mise à la disposition de l'Académie par l'Institut, a été ainsi partagée : M^{lle} J. DUPORTAL (1 000 fr.), M. NICOLLE (1 000 fr.), M. MARTY (1 000 fr.), M. PRUNIÈRES (1.000 fr.)

FONDATION ANASTASI (5.000 fr.)

Cette fondation, instituée en faveur d'un peintre atteint de cécité, a les mêmes bénéficiaires.

FONDATION GOUVY (300 fr.)

Les arrérages de cette fondation doivent constituer une pension en faveur d'un musicien d'orchestre. Celle-ci a actuellement son bénéficiaire.

FONDATION DE M^{me} VEUVE CELLIER (700 fr.)

Cette pension annuelle, fondée en faveur d'un artiste peintre, a été attribuée cette année à M^{me} Veuve ARUS.

PRIX HENRIETTE FLAMENG

Ce prix, qui doit être attribué à un artiste malheureux, de préférence un démobilisé, a été décerné à M. Gontran MALTERRE.

FONDATION CARTIER-BRESSON

Les arrérages de cette fondation, destinée à secourir les artistes (de préférence peintres) victimes de blessures ou de maladies contractées à la guerre, ont été partagés entre MM. J. SIMON et A. GAGEY.

FONDATION BERNIER

Sur les arrérages de cette fondation, un prix de 2 000 francs a été décerné à M^{lle} DUPORTAL; quatre prix de 1 000 francs à MM. BLANC, BOIVIN, H. LEFUEL, BRUNOLD et TEISSIER; trois prix de *cinq cents francs* à MM. VAN DEN BORREN, PITROU et GUSMAN.

CONCOURS DÉTOUCHE

DIT DESTOUCHES, DELAGE ET ROUX

Les prix annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de miniature, fondés par M. Roux, architecte, ont été décernés cette année, savoir :

PEINTURE :

1^{er} prix : 1. M. MARTIAL, élève de MM. Cormon et P. Laurens; 2. M^{lle} PILLET, élève de MM. Humbert et Biloul;

2^e prix : M. TELLIER, élève de MM. Cormon, P. Laurens, Renard;

3^e prix : M. BOUROULT, élève de MM. Cormon, Dagnan-Bouveret et P. Laurens.

SCULPTURE :

1^{er} prix : M. PATRISSE, élève de MM. Coutan et Desruelles;

2^e prix : M. PRIVAT, élève de M. Coutan;

3^e prix : 1. M. GELIN, élève de M. Injalbert;

2. M^{lle} ROUX, élève de M. Sicard; 3. M. LEGENDRE, élève de M. Injalbert.

ARCHITECTURE :

1^{er} prix : M. A. LABORIE, élève de M. Pontremoli;

2^e prix : M. MUSETTI, élève de M. Pontremoli.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE :

1^{er} prix : M. JACQUEMIN, élève de MM. Laguillermie et E. Laurent.

MINIATURE :

1^{er} prix : M^{lle} M. PAUVERT, élève de MM. Humbert et Renard;

2^e prix : M. TELLIER, élève de MM. Cormon, P. Laurens et Renard.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

1925-1926

FONDATIIONS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

Le prix DE CAYLUS a été décerné, dans la section de sculpture, à M. COUVÈGNES.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès.

Ces jeunes artistes sont :

MM. GIESS, peintre; COUVÈGNES, sculpteur; BARNIAUD et BOUDIER, *ex æquo*, architectes.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix, décerné chaque année à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École, a été attribué à M. A. JASSON.

PRIX JAÿ

Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction, a été décerné à M. DUTHOIT.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX DE ROME

Les concours pour les grands prix de Rome sont ouverts : tous les ans, pour la peinture, la sculpture, l'architecture et la composition musicale ; tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce ; et tous les trois ans, pour la gravure en médailles et en pierres fines.

PRIX LEPRINCE (2.800 fr.)

Les intérêts de cette fondation sont distribués, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.

PRIX ALHUMBERT (600 fr.)

Ce prix est délivré, chaque année, soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome.

A défaut d'un graveur, le prix sera donné à un musicien ou à tout autre lauréat, dans les mêmes conditions.

PRIX DESCHAUMES (1.400 fr.)

Ce prix annuel, a été fondé en vue d'encourager de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY (1.200 fr.)

Ce prix biennal, institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un artiste dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé, sera décerné en 1928.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie propose les sujets suivants :

En 1927, pour la section de peinture :

Le portrait en France : des Clouet à Ingres inclusivement.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1927.

En 1928, pour la section de sculpture :

La sculpture languedocienne au XII^e siècle.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1928.

En 1929, pour la section d'architecture :

Étude de l'influence des architectes français et de l'architecture française des XVII^e et XVIII^e siècles en Allemagne, en Pologne et en Russie.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1929 (1).

En 1930 pour la section de gravure :

L'art de la gravure et ses procédés depuis 1880.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1930.

En 1931 pour la section de composition musicale :

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage sur la musique ou l'histoire de la musique paru dans les cinq dernières années.

Dépôts des livres avant le 1^{er} janvier 1931.

Les manuscrits, pour chacun de ces concours, porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX TRÉMONT (2.000 fr.)

Ce prix annuel sera partagé, en 1927, à titre d'encouragement, entre deux jeunes peintres ou statuaires et un musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT (1.600 fr.)

Ce prix annuel sera décerné, en 1927, à des artistes ou à des veuves d'artistes, comme marque publique d'estime.

(1) Aucun mémoire n'ayant été couronné en 1924, l'Académie des Beaux-Arts a décidé, le 24 mai 1924, que le prix Bordin d'architecture serait en 1929, exceptionnellement, de 6 000 francs.

PRIX ACHILLE LECLÈRE (1.000 fr.)

Ce prix annuel, destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie, et dont un programme spécial doit être publié le 23 décembre 1926, sera décerné en 1927.

Il ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

Par décision de l'Académie du 10 mars 1906, la collaboration, dans l'exécution des projets, n'est plus admise.

PRIX CHARTIER (500 fr.)

Ce prix annuel, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, sera décerné en 1927.

PRIX DUC (3.700 fr.)

Ce prix biennal est destiné à encourager les *hautes études architectoniques*.

PROGRAMME

« A tous les âges, l'architecture a été la grande écriture de l'histoire, et celle de notre pays a fidèlement exprimé notre civilisation et nos mœurs, depuis la domination romaine jusqu'au siècle de Louis XIV inclusivement.

« Depuis cette époque, les signes et les formes qui

constituent les éléments de cette écriture n'ont pas suivi une marche régulière dans leurs transformations successives. L'esprit de l'art est devenu éclectique au lieu d'être organique, et il subit trop souvent l'influence du goût et des études historiques qui sont en faveur dans notre société. Par ce fait, le style de notre architecture n'a plus l'unité nationale qui caractérisait les époques passées, et il est menacé d'occuper un rang inférieur dans l'histoire de notre art.

« Il a donc semblé utile au fondateur de déterminer autant que possible, par des études spéciales et sous le patronage de l'Académie, le style et la forme des éléments de notre architecture moderne.

« Le but de ce concours n'est pas le renouvellement de ces exercices d'où naissent tous les jours, à l'École des Beaux-Arts, d'ingénieuses et brillantes compositions basées sur des programmes souvent complexes.

« Les concurrents, libres dans le choix de leurs compositions, peuvent présenter les sujets les plus simples : ce qui leur est particulièrement demandé, c'est qu'en faisant une juste application de l'architecture à nos mœurs et à nos usages, ils recherchent la beauté, riche ou simple, des éléments architectoniques ; c'est qu'ils présentent un résultat d'études qui rappelle les qualités diverses qui, aux belles époques de l'art, ont conquis l'admiration universelle.

« Afin de bien accentuer la forme, les profils et l'ornementation qui doivent déterminer le style et le caractère de l'architecture, les concurrents développeront par des détails, au dixième au moins, les parties de leur com-

position qu'ils jugeront les plus favorables à cette expression.

« Le plan ou les plans seront à une échelle libre.

« Les élévations et les coupes seront à une échelle de 0^m,02 pour mètre.

« Le concours, qui sera biennal, sera jugé par l'Académie des Beaux-Arts, après une exposition publique.

« Il est ouvert à tous les Français qui justifieront de leur nationalité. Les études couronnées resteront la propriété de l'Académie. »

Nota. — Seront admises pour prendre part au concours les études présentées dans les conditions ci-dessus prescrites, et faites d'après un monument dont l'exécution, par le concurrent, ne remonterait pas à plus de deux années en deçà du terme fixé pour la remise des ouvrages.

Les projets devront être adressés au Secrétariat de l'Institut avant le 15 mars de l'année du concours.

Ce prix, prorogé de 1926, sera décerné s'il y a lieu en 1927.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné, sa valeur serait, aux termes de la fondation, accordée aux études de l'architecte français, sans distinction d'âge, qui seraient jugées les plus dignes d'intérêt, au salon de l'Exposition publique qui coïncidera avec celle de ce prix biennal.

PRIX TROYON (1.100 fr.)

M^{me} Troyon a fondé un prix biennal à décerner par l'Académie, à la suite d'un concours dont le sujet sera un paysage.

Les concurrents devront être Français et âgés de moins de trente ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les tableaux destinés au concours ne doivent pas être signés. Ils doivent : 1^o être marqués d'un mot ou d'une devise reproduits sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom, l'adresse et l'extrait de l'acte de naissance du concurrent ; 2^o être encadrés d'une bande dorée (mat), de la largeur de 5 centimètres.

Ils seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 juillet de l'année du concours, à 4 heures.

Les dimensions de la toile seront : largeur 1^m,50; hauteur, 0^m,90.

Une exposition publique des tableaux aura lieu pendant les deux jours qui précéderont le jour du jugement, et pendant les vingt-quatre heures qui le suivront.

Ce prix sera décerné en 1927.

Le sujet mis au concours est intitulé :

Le marché aux bestiaux dans un village.

PRIX JEAN LECLAIRE (1.000 fr.)

L'Académie a décidé que deux prix, de *cinq cents francs* chacun, seraient décernés tous les ans :

1^o *A l'élève français de première classe de l'École des Beaux-Arts qui, dans l'année scolaire, aura obtenu le plus grand nombre de valeurs ;*

2^o *A celui des élèves français de l'École des Beaux-Arts qui, passant de la deuxième classe dans la première, aura mis*

le moins de temps à remplir toutes les conditions imposées, à cet effet, par les règlements.

En cas d'égalité de temps, le prix serait attribué à l'élève qui aurait obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'ordre suivant :

- 1° Sur projets rendus d'architecture ;*
- 2° Sur esquisses d'architecture ;*
- 3° Sur concours de construction.*

PRIX CHAUDESAIGUES (2 annuités de 2.000 fr.)

Une somme de *quatre mille francs* sera remise en deux annuités de *deux mille francs*, après concours, à un jeune architecte, afin qu'il puisse séjourner pendant deux ans en Italie et y terminer ses études.

Les concurrents devront être Français et n'avoir pas trente-deux ans révolus au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

Lors de sa présentation au concours, chaque candidat prendra l'engagement, que stipule la testatrice, de consacrer, s'il remporte le prix, deux années consécutives à des études en Italie.

A la fin de la première année, le lauréat devra justifier, par la production de son portefeuille, de la nature de ses études, comprenant, en plus des aquarelles et croquis faits au cours de son voyage pour se rendre en Italie, des relevés géométraux accompagnés de détails cotés de

(1) La limite d'âge, antérieurement fixée à trente ans, a été portée à *trente-deux ans*, par décision de l'Académie du 24 février 1894.

divers motifs d'architecture ayant une importance suffisante pour témoigner d'études sérieuses de l'art. Ladite production, faite à l'Académie des Beaux-Arts, donnera lieu, en cas d'insuffisance ou d'un nombre trop restreint de notes, dessins, relevés ou croquis, à la suppression de la pension de seconde année.

Si les travaux exigibles après la première année et ceux de la seconde sont dignes d'être mis sous les yeux du public, l'exposition en aura lieu à l'École des Beaux-Arts, en même temps que celle des dessins du concours Chaudesaigues suivant.

Ce concours aura lieu de la façon suivante :

Premier concours d'essai.

Tous les jeunes architectes qui auront, au préalable, pris l'engagement dont il est parlé plus haut, entreront en loge pour y faire, en douze heures, une esquisse sur un sujet qui sera donné par la Section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts.

Douze esquisses pourront être choisies.

Le concours d'essai est fixé au premier jeudi du mois de septembre.

L'exposition de ces esquisses aura lieu le lendemain vendredi, et le jugement sera rendu par la Section d'architecture le surlendemain samedi.

Deuxième concours.

Les douze concurrents, admis à la suite de ce concours d'essai, entreront en loge le lundi matin pour faire, d'après

leurs esquisses, leurs dessins rendus. Ils sortiront de loge le samedi soir de la semaine suivante.

Les concurrents sont tenus d'exécuter leurs projets dans leur loge. L'introduction des études faites au dehors est interdite.

Le jugement aura lieu le samedi suivant, par l'Académie des Beaux-Arts, dans la forme ordinairement suivie, et l'exposition des dessins rendus, le lendemain du jugement.

Le concurrent choisi devra partir pour l'Italie dans un délai de trois mois après la date du jugement.

Le concours Chaudesaigues a lieu tous les deux ans.

L'Académie, dans sa séance du 24 février 1894, a ajouté au règlement ci-dessus les dispositions suivantes :

Le prix étant institué pour compléter les études d'un élève architecte, celui-ci a la faculté de continuer ces études pour l'obtention du grand prix de Rome et de décider s'il veut les prolonger. Suivant sa décision il lui sera loisible de profiter immédiatement des avantages de la fondation, au lieu d'ajourner son voyage jusqu'à l'époque où il ne pourrait plus concourir pour le grand prix de Rome.

Néanmoins, comme le prix Chaudesaigues se partage en deux annuités, le lauréat pourrait toujours faire la première partie de son voyage et recevoir alors la première allocation, puis revenir ensuite tenter la chance du grand prix ; s'il ne l'obtenait pas, il pourrait aller accomplir la seconde année de son séjour en Italie, et, en revenant, si toutefois il n'a pas dépassé l'âge réglementaire, se présenter de nouveau au concours du prix de Rome.

Si, au contraire, il obtient le grand prix de Rome et qu'il n'ait accompli que la moitié de ses obligations et reçu la moitié de la valeur du prix Chaudesaigues, la seconde annuité de ce prix ne lui serait pas délivrée et resterait à la disposition de l'Académie.

Il va sans dire que si le lauréat n'avait fait aucun voyage et, par contre, n'avait reçu aucune allocation, s'il obtenait le prix de Rome,

dans ces conditions, il ne pourrait cumuler, et que la somme entière attribuée au prix Chaudesaigues resterait disponible pour un autre concours.

En résumé, le lauréat du prix Chaudesaigues aura la faculté : 1° de combiner ses époques de voyage suivant sa convenance; 2° de concourir au prix de Rome, mais il lui est interdit de cumuler les avantages des deux prix si, étant titulaire de l'un, il devient titulaire de l'autre.

Dans tous les cas, le premier voyage devra avoir une durée minimum de six mois pendant lesquels le lauréat devra faire les dessins qui lui sont demandés par l'Académie, et les envoyer à l'Institut avant l'achèvement de la première période de la pension; faute de quoi, la seconde annuité de cette pension ne lui serait pas accordée.

Le prix sera décerné en 1928.

FONDATION DE CAEN

Conformément au testament de M^{me} la comtesse de Caen, les revenus de la fondation seront répartis entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris.

PRIX MONBINNE (3.000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné à l'auteur de la musique d'un opéra-comique en un ou plusieurs actes, que l'Académie aura jugé le plus digne de cette récompense, soit parmi les opéras-comiques qui auront été représentés, pour la première fois, dans le cours des deux dernières

années écoulées avant le jour où le jugement sera rendu, soit parmi ceux qui auront été, dans les quatre dernières années, soumis à l'examen de l'Académie, à titre d'envois de Rome.

A défaut d'un opéra-comique remarquable, le choix de l'Académie pourra se porter sur une œuvre symphonique, purement instrumentale ou avec chant, et de préférence sur une composition religieuse.

Aucune limite d'âge n'est fixée pour l'obtention du prix Monbinne; *la qualité de Français* est la seule exigée des concurrents.

Dans le cas où l'Académie des Beaux-Arts jugerait que l'auteur du livret d'opéra-comique ou des paroles écrites pour les autres compositions sus indiquées a concouru dans une mesure notable au succès de l'œuvre, l'Académie pourrait attribuer à cet auteur une part du prix ci-dessus, qui ne serait pas inférieure au tiers s'il s'agit d'un opéra-comique, et au quart s'il s'agit d'une des autres œuvres.

Ce prix sera décerné en 1928.

FONDATION DUBOSC (7.900 fr.)

Par son testament olographe en date du 22 juillet 1859, M. Charles Dubosc a pris les dispositions suivantes :

« Ayant commencé à poser en mil huit cent quatre, à l'âge de sept ans, et ayant continué à servir de modèle jusqu'à soixante-deux ans, j'ai donc passé ma vie avec

les artistes les plus distingués sous tous les rapports. Je veux qu'après mon décès la petite fortune que j'ai gagnée avec eux soit consacrée à une fondation utile aux artistes. En conséquence, j'institue pour légataire universel, en toute propriété, l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), pour disposer de ma succession de la manière suivante : il sera fait emploi, en rentes sur l'État, de tout ce qui composera ma succession, et les arrérages de cette rente seront, chaque année, distribués par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur sera remise au moment de l'admission en loge. »

FONDATION DELANNOY (1.000 fr.)

Ce prix annuel est attribué à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture.

FONDATION LUSSON (500 fr.)

Ce prix annuel est délivré à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome.

PRIX ROSSINI (deux prix de 3.000 fr.)

M. Rossini a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente de *six mille francs*, pour la fondation de deux prix, de *trois mille francs* chacun, à décerner à la suite d'un con-

cours entre artistes français, le premier à l'auteur d'une composition de musique lyrique ou religieuse, le second à l'auteur de l'œuvre poétique destinée à être mise en musique, avec les conditions ci-après :

« *L'auteur de la composition de musique lyrique ou religieuse devra s'attacher principalement à la mélodie. L'auteur des paroles, sur lesquelles devra s'appliquer la musique et y être parfaitement appropriée, devra observer les lois de la morale.* »

Les œuvres destinées à être mises en musique devront donner lieu à une composition pour deux, trois ou quatre voix, avec ou sans l'adjonction des chœurs, et d'une durée d'exécution d'une heure environ. En conséquence, pour se tenir dans cette limite, *les poèmes ne devront pas avoir plus de deux cents vers.*

Un concours de poésie sera clos le 30 avril 1927.

Conditions du concours.

Les ouvrages *manuscrits*, destinés à concourir, devront être déposés ou adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours.

En ce qui concerne les concours de composition musicale, une réduction *séparée* pour chant et piano devra accompagner la partition d'orchestre.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucune des *œuvres poétiques* destinées à être mises en musique ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies. Seules, les partitions seront rendues à leurs auteurs.

Le prix sera toujours décerné intégralement.

Les frais de copie de la composition couronnée sont compris dans les frais d'exécution de la cantate.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Les revenus de cette fondation sont destinés à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur, JEAN REYNAUD. »
L'Académie décernera ce prix en 1927.

FONDATION LABOULBÈNE (2.550 fr.)

Ce prix est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

FONDATION CAMBACÉRÈS (3.000 fr.)

Ce prix est partagé également entre les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce. Ce dernier prix n'appartiendra et ne sera remis à l'élève pensionnaire graveur qu'à son retour de Rome, et s'il a rempli les obligations réglementaires.

Comme, sur cinq années, il n'y a que quatre concours pour la gravure, l'Académie aura le droit, pour l'année où il n'y a pas d'emploi du prix, soit pour cette cause, soit par suite du décès d'un pensionnaire, soit pour tout autre motif, de décerner le prix à l'élève graveur qu'elle aura jugé digne de cette récompense.

FONDATION PIGNY (2.000 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le deuxième grand prix au concours de Rome.

PRIX DESPREZ (1.000 fr.)

Ce prix annuel est décerné à une œuvre de sculpture choisie parmi celles que les artistes eux-mêmes auront soumises à l'examen de l'Académie, par une déclaration déposée au Secrétariat de l'Institut, un mois au moins avant l'époque fixée pour le jugement, et indiquant, avec leur intention de participer au concours, l'ouvrage ou les ouvrages sur lesquels ils fondent leur demande d'admission, l'Académie pouvant se réserver, d'ailleurs, le droit de décerner le prix même à un ouvrage qui n'aurait pas été indiqué d'avance.

Pour être admis à ce concours, il faut remplir les conditions suivantes :

- 1° Être Français ;
- 2° N'avoir pas dépassé l'âge de trente-cinq ans ;
- 3° Être l'auteur d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages ayant paru soit à Paris, soit sur tout autre point du territoire français dans le cours des deux dernières années.

Le prix sera décerné en 1927.

PRIX HENRI LEHMANN (3.000 fr.)

M. Henri Lehmann a fondé un prix triennal de *trois mille francs*, pour l'encouragement des bonnes études classiques, en faveur d'un peintre n'ayant pas plus de vingt-cinq ans accomplis et ayant fait dans les trois ans un ouvrage, tableau ou carton achevé, qui, par le choix du sujet, par la composition, le style et l'exécution, *protestera le plus éloquemment contre l'abaissement de l'art, que les doctrines préconisées aujourd'hui semblent favoriser, et s'en éloignera le plus.*

Le tableau restera la propriété de l'auteur.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1929.

PRIX BRIZARD (3.000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'un tableau à l'huile admis à l'Exposition des Beaux-Arts de Paris, et représentant, la première année, *un paysage*, avec ou sans figure; la seconde année, *une marine*.

Un prix de la valeur de *trois mille francs* sera décerné en 1927 à un tableau représentant *une marine*.

Conformément aux intentions du testateur, le prix ne pourra être décerné qu'à l'*artiste français, ou naturalisé tel*, qui n'aura pas plus de vingt-huit ans au 1^{er} janvier de l'année de l'Exposition, et qui n'aura pas obtenu du

jury des Expositions de Paris une récompense supérieure à la médaille de 3^e classe.

Ce prix ne pourra être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

PRIX MAXIME DAVID (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur de la meilleure des miniatures présentées aux Expositions nationales des Beaux-Arts, mais exclusivement à des miniatures de portraits.

Ce prix ne pourra être décerné plus de *deux fois* au même concurrent.

Le prix de 1926 n'ayant pas été décerné, deux prix seront décernés, s'il y a lieu, en 1927.

PRIX EUGÈNE PIOT (2.000 fr.)

M. Eugène Piot, par testament du 8 novembre 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *deux mille francs*, destinée à récompenser alternativement une production de peinture et de sculpture, représentant un enfant nu de huit à quinze mois. « J'ai remarqué, dit le testateur, que la représentation de ces enfants avait surtout donné à l'École florentine une grande partie de ses délicatesses, et qu'il était bon d'incliner nos artistes à représenter des enfants. »

En 1927, le prix sera décerné, s'il y a lieu, à une production de *peinture*.

PRIX KASTNER-BOURSAULT (2.000 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, s'il y a lieu, en 1928, au meilleur ouvrage relatif à la musique publié dans les trois dernières années.

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY (1.500 fr.)

M. Bailly, membre de l'Institut, par son testament en date du 25 août 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cinquante mille francs*, pour la fondation d'un prix dont il chargeait la section d'architecture de cette Académie de déterminer l'objet.

Conformément aux propositions de la section, l'Académie a décidé que ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, sera décerné intégralement, chaque année, à un architecte, pour l'une de ses *œuvres*, construite et achevée, ou à l'auteur d'un *ouvrage* sur l'architecture publié (texte ou planches gravées).

Ces œuvres ou publications ne pourront remonter à plus de six années précédant la date de l'ouverture du concours.

Le prix sera alternativement attribué dans les rapports suivants : deux fois (et consécutivement) pour des œuvres construites, une autre fois pour des publications.

Les auteurs devront être *Français*.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné une année, le concours serait prorogé à l'année suivante.

Le prix sera décerné en 1927 à l'auteur d'une *œuvre construite*.

PRIX MAUBERT (deux prix de 2.000 fr. chacun)

Par son testament, en date du 11 juillet 1889, M. Maubert (Henri) a légué toute sa fortune à la commune de Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), à charge par elle de remettre :

« 1° Tous les cinq ans, une somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la peinture, le prix de Rome ;

« 2° Tous les cinq ans également, pareille somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la sculpture, le prix de Rome. »

Ces deux prix seront décernés en 1931, et, conformément à la décision prise par l'Académie le 7 avril 1894, ils seront attribués au lauréat du meilleur des concours de Rome qui auront eu lieu, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, dans la période quinquennale déterminée par le testateur, c'est-à-dire de l'année 1927 à l'année 1931 inclusivement.

PRIX HOULLEVIGUE (5.000 fr.)

M. Houllévigue (Adrien-Stanislas) a, par son testament en date du 30 mars 1880, légué à l'Institut de France un titre nominatif de *cinq mille francs* de rente 3 p. 100, à l'effet de fonder un prix annuel de pareille somme « qui devra porter son nom, et qui sera décerné, à tour de rôle, par l'Académie des Sciences et l'Académie des Beaux-Arts ».

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 25 février 1893, a, en ce qui la concerne, arrêté le programme et les conditions du prix dans les termes suivants :

« 1° Ce prix de cinq mille francs, qui est biennal, ne pourra être partagé ;

« 2° Il ne pourra être décerné qu'à des artistes ou à des écrivains français n'appartenant pas à l'Institut ;

« 3° Il sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts, soit à l'auteur d'une œuvre remarquable produite dans le cours des quatre dernières années, en peinture, sculpture, architecture, gravure ou composition musicale, soit à un ouvrage sur l'Art ou l'histoire de l'Art avec ou sans planches, publié dans le même délai ;

« 4° Une commission mixte, composée de douze membres de l'Académie des Beaux-Arts, soit deux pour chaque section, et deux membres libres, sera chargée de rechercher les œuvres qui pourront être l'objet de ces propositions. »

Ce prix sera décerné en 1927.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Par son testament en date du 16 novembre 1887, M. Joseph Saintour a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de *trois mille francs* environ, qui devra porter son nom.

Le testateur, ayant laissé à l'Académie la liberté de déterminer l'objet de sa fondation, l'Académie, dans sa séance du 22 juillet 1893, en a arrêté ainsi qu'il suit le programme et les conditions :

« Cette fondation portera le nom de Fondation Joseph SAINTOUR.

« Les trois mille francs provenant de ce legs seront remis au pensionnaire graveur, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État. Quand ce prix ne sera pas décerné, ou quand, par suite d'infraction à la condition ci-dessus stipulée, il tombera en déshérence, l'Académie des Beaux-Arts disposera de la somme en faveur d'un graveur français en taille-douce ou d'un graveur en médailles, quel que soit son âge. »

Ce prix sera décerné en 1927, s'il y a lieu.

FONDATION JOSEPH PINETTE (12.000 fr.)

M. Joseph Pinette, par son testament en date du 22 janvier 1888, a pris les dispositions suivantes :

« Désirant encourager les jeunes gens qui se consa-

crent à la composition musicale et voulant les aider dans les débuts difficiles de leur vie d'études, je donne et lègue, à titre particulier, à l'Institut de France, pour l'Académie des Beaux-Arts, la somme nécessaire pour constituer *douze mille francs* de rente 3 p. 100 sur l'État français.

« Cette rente sera divisée en quatre parties égales de *trois mille francs* chacune, qui seront servies, durant quatre années consécutives, aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension, tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements.

« Les susdits pensionnaires musiciens ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, durant toute la durée de leur pension, toutes leurs obligations envers l'État.

« Cette condition est de rigueur, et si un pensionnaire n'avait pas rempli ces obligations, l'Académie des Beaux-Arts ferait de la rente, dont il se serait rendu indigne, tel usage qu'elle jugerait convenable, en faveur d'un ou de plusieurs autres musiciens. Il en serait de même, au cas où le bénéficiaire de l'une desdites rentes croirait devoir y renoncer à raison de sa situation de fortune personnelle.

« Cette dotation devra porter le nom de Fondation Joseph PINETTE. »

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le

montant de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet que choisira chaque Académie.

Ce prix sera décerné par l'Académie des Beaux-Arts à une œuvre appartenant soit à l'un des arts du dessin (peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles), soit à l'art de la composition musicale, qui aura été produite dans le cours des cinq dernières années et que l'Académie aura jugée particulièrement digne d'être signalée au public.

Le prix ESTRADE-DELGROS, qui ne devra en aucun cas être partagé, ne sera attribué qu'à des artistes français n'appartenant pas à l'Académie des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1929.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Ce prix doit être décerné par chacune des Académies à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris. Il sera décerné, en 1930, par l'Académie des Beaux-Arts, à une œuvre d'art relative à l'histoire de Paris, servant à la décoration de Paris ou intéressant la renommée artistique de Paris.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, à décerner successivement par les cinq Académies, à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts en 1927.

FONDATION ARY SCHEFFER (6.000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser l'auteur de la meilleure gravure en taille-douce, exécutée par un artiste français, sera décerné, par l'Académie, en 1927 (1).

PRIX DURAND (3.000 fr.)

Ce prix est destiné à récompenser, tous les quatre ans, une gravure en taille-douce, d'après un tableau classique d'un maître des anciennes écoles, y compris l'École de David, dans l'un des quatre grands styles, soit biblique, mythologique, grec ou romain.

L'Académie décernera le prix en 1929 (1).

PRIX JARY

Ce prix a été institué en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'Académie de France à Rome,

(1) La gravure couronnée restera la propriété de l'Académie et sera déposée à la bibliothèque de l'Institut. (Décision du 26 mai 1923.)

aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. Il est payé par la Direction des Beaux-Arts.

PRIX FÉLIX DUBAN (1.500 fr.)

Ce prix est attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome et après l'exposition, à Rome et à Paris, de ses envois aux époques réglementaires.

PRIX MEURAND (1.000 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinés à récompenser alternativement, soit annuellement, soit tous les deux ans, sur le jugement de l'Académie, un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage, sans fortune, s'étant déjà fait remarquer par son talent dans les Expositions annuelles de peinture, seront attribués, en 1927, à un jeune peintre *de paysage*.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE (700 fr.)

Ce revenu de *sept cents francs* sera employé, tous les ans, en deux portions égales : *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du même établissement, se destinant à la comédie ou à l'art dramatique.

Ce prix annuel sera décerné, s'il y a lieu en 1927.

FONDATION VEUVE BEULÉ (1.500 fr.)

Ce prix annuel devra être donné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, peintre, sculpteur ou musicien, qui, étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aura fait, cette année-là, l'envoi de l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie. Il sera décerné en 1927, à la suite de la lecture du rapport sur les envois de Rome.

FONDATION DE M. KARL BEULÉ (1.500 fr.)

Aux termes de ses deux testaments, en date des 6 février et 6 novembre 1910, M. Karl Beulé, en son vivant chef de bataillon au 4^e régiment de tirailleurs algériens, a légué à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France la somme de 50.000 francs dont les arrérages annuels à 3 p. 100 l'an, à partir du 1^{er} janvier 1915, devront constituer une bourse de voyage destinée à un peintre non encore récompensé, s'étant déjà fait remarquer comme orientaliste.

Le prix sera décerné en 1927.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE (300 fr.)

Ce prix annuel doit être décerné par voie de concours, au plus méritant des jeunes peintres paysagistes, *n'ayant pas atteint 25 ans lors du concours.*

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix, soit parmi les tableaux de paysage figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts, soit parmi ceux qui pourront lui être présentés directement.

Le prix sera décerné en 1927.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GRAVURE (1.400 fr.)

Ce prix annuel sera décerné en 1927, au nom et en souvenir de la Société française de gravure, à un ou plusieurs graveurs en taille-douce (1).

PRIX HAUMONT (1.800 fr.)

Il est institué sur les arrérages de cette fondation un *prix de paysage, avec figure*, de la valeur de *dix-huit cents francs*, à décerner tous les deux ans, à la suite d'un concours dont le sujet sera laissé au choix des concurrents.

Le prix étant institué pour aider les jeunes paysagistes à se perfectionner dans leur art, la moitié du prix sera versée au lauréat, au moment de la proclamation des récompenses, et l'autre moitié lorsqu'il aura soumis à l'Académie des travaux qui justifient de ses études.

Les concurrents doivent être Français et n'avoir pas

(1) La gravure couronnée restera la propriété de l'Académie et sera déposée à la Bibliothèque de l'Institut. (Décision du 26 mai 1923.)

dépassé l'âge de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les toiles, qui ne devront pas avoir plus de 1 mètre, sur la plus grande dimension, seront reçues au Secrétariat de l'Institut, du 25 au 30 juin de l'année du concours.

Ce prix, prorogé de 1926, sera décerné en 1927.

PRIX DOUBLEMARD

M. Doublemard, sculpteur, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *soixante-trois mille cinq cents francs* « dont la rente sera donnée chaque année à l'École des Beaux-Arts de Paris, où il charge l'Académie d'établir un concours, qui portera son nom, dans les mêmes conditions que celui institué par feu M. Lemaire, statuaire, membre de l'Institut; c'est-à-dire pour préparer les élèves sculpteurs au concours du Grand Prix de Rome (sculpture). Celui des concurrents qui sera proclamé le premier recevra les arrérages de la rente, sur le montant de laquelle une somme de cent francs sera prélevée en faveur de celui proclamé le deuxième dans le même concours ».

Ce prix sera décerné en 1927.

DON CHARLOTTE-NATHANIEL DE ROTHSCHILD
(5.000 fr.)

M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *cinq mille francs* « pour être attribuée à un ou plusieurs artistes affligés de cécité, paralysie ou autre infirmité qui les empêche de vivre de leur talent ».

L'Académie attribuera, en 1927, les arrérages disponibles de cette rente, selon les généreuses intentions de la testatrice.

PRIX LÉON BERTAUX (200 fr.)

M. et M^{me} Léon Bertaux, statuaires, ont, par acte du 7 juillet 1903, fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *deux cents francs* de rente pour la création d'un prix annuel à décerner à l'élève, femme sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge pour le concours du Prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture. Ce prix sera attribué, s'il y a plusieurs concurrentes, à celle qui aura obtenu le meilleur rang, et si deux concurrentes obtiennent le même rang, à l'élève sculpteur.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD (1.800 fr.)

M^{me} Adèle Hérold, veuve de M. Jean-Jules Clamageran, en son vivant sénateur, ancien ministre, a fait donation entre

vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'une somme de *soixante mille francs*, dont les arrérages appartiendront, chaque année, à l'élève musicien qui aura obtenu le second prix de Rome, en composition musicale.

PRIX ROUYER (1.000 fr.)

Ce prix annuel, institué par M. Jean-Eugène Rouyer, ancien architecte du X^e arrondissement, doit être attribué à un relevé d'architecture française.

Aux termes du règlement adopté par l'Académie, dans sa séance du 15 avril 1905, les dessins collés sur châssis devront être déposés au Secrétariat de l'Institut du 1^{er} au 5 juillet de l'année du concours.

Dans le cas où les œuvres exposées seront jugées insuffisantes, l'Académie se réserve le droit d'attribuer le prix l'année suivante.

Le prix ne pourra pas être divisé. Le concours est public. Les auteurs peuvent signer leurs dessins.

Le prix, prorogé de 1926, sera exceptionnellement de 2.000 francs et décerné, s'il y a lieu, en 1927.

PRIX ALPHONSE DE NEUVILLE (1.200 fr.)

Ce prix sera décerné, tous les deux ans, à un jeune peintre militaire, *n'ayant pas plus de trente-huit ans* l'année du concours, dont l'œuvre aura été jugée la meilleure par l'Académie,

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix parmi les tableaux représentant des scènes militaires, et figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1928.

FONDATION

LECLERC-MARIA BOULAND (3.000 fr.)

Ce prix annuel sera attribué à *un artiste peintre français sans fortune, âgé de trente ans au plus, ayant obtenu une mention au Salon annuel.*

FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH

Par ses codicilles en date des 21 septembre 1901 et 17 avril 1902, M. Jules-Victor-Jacques Talrich a légué à l'Institut de France, Académie des Beaux-Arts, la somme de *dix mille francs*, dont les revenus seront consacrés à la création d'un prix annuel qui sera décerné à l'élève du cours d'anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, qui aura fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire. Ce prix annuel de trois cents francs portera le nom de « FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH ».

FONDATION JULES HENNER

EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER

M. Jacques-Jules Henner, négociant, demeurant à Paris, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, en mémoire de son oncle Jean-Jacques Henner, membre de l'Institut, d'un titre de rente de *neuf mille francs*, pour être divisés en trois parties égales de *trois mille francs*, qui seront servies pendant trois années consécutives aux pensionnaires peintres de l'Académie de France à Rome, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension. Les susdits pensionnaires peintres ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, pendant toute la durée de leur séjour à l'Académie de France à Rome, toutes leurs obligations envers l'État et envers l'Académie des Beaux-Arts, ce dont l'Académie sera seule juge.

L'Académie des Beaux-Arts demeurera libre de l'affectation des arrérages si un événement quelconque ne permettait pas de les utiliser dans les termes de la Fondation.

Cette fondation s'appellera « FONDATION JULES HENNER, EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER ».

FONDATION

DU BARON ALPHONSE DE ROTHSCHILD (12.000 fr.)

M. le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut, a, par legs verbal, consenti par ses héritiers par acte du 28 décembre 1906, donné à l'Académie des Beaux-

Arts une somme de *deux cent mille francs* pour la fondation d'un prix biennal de *douze mille francs*, portant son nom, et dont l'Académie devra déterminer les conditions générales d'attribution.

L'Académie des Beaux-Arts, à qui il appartenait de déterminer les conditions générales d'attribution de ce prix, a, dans sa séance du 22 juin 1907, décidé que ce prix sera destiné à encourager les travaux d'un artiste de mérite, ou à récompenser une carrière artistique.

Au début de chaque période biennale, l'Académie sera invitée à nommer une Commission mixte de douze membres. Cette Commission déposera son rapport au bout d'un mois et l'Académie statuera quinze jours après.

Les présentations ne pourront être faites que par les membres de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie décernera le prix en 1927.

FONDATION DETOUCHE, DIT DESTOUCHES

DELAGE ET ROUX (35.000 francs)

M. Roux, architecte, a institué l'Académie des Beaux-Arts sa légataire universelle, pour la fondation de concours publics annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, de miniature et d'enluminure.

Un programme spécial de ces concours sera mis à la disposition des concurrents, soit au Secrétariat de l'Institut, soit à l'École des Beaux-Arts.

FONDATION ARDOIN (1.600 fr.)

M^{me} Ardoin, par son testament du 15 septembre 1875, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme d'environ 48.000 francs pour la fondation d'un prix annuel en faveur de jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts.

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE (1.600 fr.)

M^{me} V^{ve} Poyard a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de 50.000 francs environ pour fonder un prix sous le nom de *Prix Marillier de Lapeyrouse*, en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes), dont le talent soit reconnu et ayant une famille à soutenir.

Ce prix, annuel, sera décerné en 1927.

FONDATION AMBROISE THOMAS (1.200 fr.)

M^{me} V^{ve} Ambroise Thomas a légué une rente annuelle et perpétuelle de 1.200 francs, à partager chaque année sous le nom de *Fondation Ambroise Thomas*, entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du Grand Prix de Rome.

FONDATION DAUMET

M. Pierre-Jérôme-Honoré Daumet, architecte, membre de l'Institut, a, par son testament du 10 mai 1908, légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour

la fondation d'une rente annuelle de *quatre mille cinq cents francs*, dans les conditions suivantes :

« Je lègue à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, dont j'ai été président, une somme nette à prendre sur mes biens personnels constituant une rente annuelle de quatre mille cinq cents francs pour être partagée en mon nom sous le titre de « Donation Dau-met », en trois parts égales à donner pendant trois années aux anciens pensionnaires architectes ayant rempli toutes leurs obligations envers l'État, dans les délais strictement observés tels qu'ils sont définis aux règlements et tels qu'ils sont établis à la suite du présent testament. C'est au bout de la troisième année, après mon décès, que la rente sera servie. Les portions non employées ou par non observation de ma volonté formeront un fonds que l'Académie des Beaux-Arts attribuera, sur avis de la section d'Architecture, aux pensionnaires architectes pour aider à des fouilles utiles au travail de la dernière année dite « La Restauration ».

FONDATION SANFORD SALTUS (500 fr.)

M. John Sanford Saltus, artiste, citoyen des États-Unis d'Amérique, à New-York, a fait donation entre vifs, à l'Académie des Beaux-Arts, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de *cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris.

Ce prix sera décerné en 1927.

PRIX DE BADIOLA (3.000 fr.)

Mademoiselle V. S. de Badiola, aux termes de son testament olographe, en date du 20 février 1908, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cent mille francs* dont les arrérages serviront à créer un prix dit « Prix de Badiola », décerné soit tous les ans, soit à des intervalles plus éloignés, en cumulant les revenus de plusieurs années, aux jeunes architectes qui, ayant concouru une ou plusieurs fois pour le Grand-Prix de Rome, n'auront obtenu que le second prix et se trouveront hors d'état de concourir de nouveau, par suite de la limite d'âge.

Ce prix, de la valeur de trois mille francs environ, sera décerné, s'il y a lieu, en 1927.

PRIX DE SOUSSAY (1.500 fr.)

Ce prix triennal sera attribué en 1927 à *un livret d'opéra, en vers ou en prose, non encore représenté*, par une commission composée pour moitié de membres de l'Académie française et pour moitié de membres de la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Les ouvrages, imprimés ou manuscrits, présentés à ce concours, devront être déposés avant le 31 décembre 1926. *Seuls* les ouvrages imprimés devront être au nombre de *cinq exemplaires*.

FONDATION GUSTAVE CLAUSSE (1.000 fr.)

M. Gustave Clause, architecte, a, par acte du 28 mai 1910, fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de mille francs de rente annuelle. « Cette somme, dit le donateur, sera employée à faciliter le travail de restauration exigé comme envoi de dernière année d'un architecte pensionnaire de la Villa Médicis. L'Académie devra apprécier dans quelles conditions cette somme pourra être délivrée. Si elle n'estime pas nécessaire d'en faire l'emploi une année, la somme de mille francs sera utilisée par elle dans le même but, soit l'année suivante, soit une autre année. En réservant et en accumulant les arrérages de cette rente, elle pourra allouer tout ou partie de cette réserve suivant qu'elle le jugera convenable.

« Cette libéralité portera le nom de FONDATION GUSTAVE CLAUSSE. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1927.

PRIX THORLET

Les revenus de cette fondation devront être employés par l'Institut à la distribution des prix d'encouragement et à des œuvres s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture.

L'Académie des Beaux-Arts, en ce qui la concerne, distribuera en 1927 la part qui lui sera attribuée sur ces revenus, suivant le programme de la fondation.

PRIX NICOLO (700 fr.)

Par son testament en date du 20 novembre 1875, M^{lle} ISOUARD, dite NICOLO, a légué à l'Académie des Beaux-Arts la nue propriété d'un capital de dix mille francs, à l'effet de fonder un prix qui portera le nom de *Prix Nicolo* et qui sera décerné tous les cinq ans, après concours, à la meilleure composition mélodique.

La somme léguée ayant été réduite à 5.000 francs, par suite de l'insuffisance de l'actif, le prix quinquennal sera donc de 700 francs.

Aux termes du testament, les Français seuls seront admis à concourir, les femmes n'en seront point exceptées; il n'y aura aucune limite d'âge.

L'Académie, dans sa séance du 18 février 1915, a complété le programme ainsi qu'il suit : « Seront admises, dans ce concours, les œuvres pour une ou plusieurs voix, soli avec ou sans chœurs, et les œuvres exclusivement chorales, où devra prédominer le caractère mélodique. — Ces œuvres seront présentées soit avec accompagnement de piano ou d'orgue, soit avec accompagnement d'orchestre, auquel sera jointe, en ce cas, une réduction au piano, voire sans accompagnement, s'il s'agit d'un chœur. »

Le prix, sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

PRIX GABRIEL FERRIER (4.000 fr.)

Par son testament en date du 7 août 1914, M. André-Gabriel FERRIER a légué à l'Institut de France une rente de *quatre mille francs*, pour les arrérages être employés à fonder « un prix qui sera décerné tous les ans, sous le nom de Prix Gabriel Ferrier, au Salon de la Société des Artistes français, à un peintre de figure et d'histoire.

« Ce prix, qui n'est divisible en aucune manière, pourra être décerné plusieurs années de suite au même artiste peintre. »

« Le Jury chargé de décerner le prix sera composé de la section de peinture de l'Académie des Beaux-Arts et des artistes français, ayant obtenu la médaille d'honneur. »

La décision est soumise en dernier ressort à la ratification de l'Académie des Beaux-Arts.

PRIX LOUIS CARTIER-BRESSON (2.000 fr.)

Ce prix annuel, fondé par M^{me} veuve CARTIER-BRESSON, en mémoire de son fils, Louis Cartier-Bresson, artiste peintre, mort pour la France le 11 mai 1915, décoré de la Croix de guerre, est « destiné à secourir les artistes (de préférence peintres) victimes de blessures ou de maladies contractées aux armées pendant la guerre, ainsi que les veuves et orphelins d'artistes (de préférence peintres) morts dans les mêmes conditions ».

Le prix peut être partagé et, dans le cas où il n'y aurait pas de bénéficiaire dans les conditions prévues ci-dessus, l'Académie reste libre d'en disposer pour le mieux, suivant les circonstances, mais toujours en faveur d'artistes peintres ou de leurs familles.

PRIX HENRIETTE FLAMENG (1.000 fr.)

Ce prix annuel a été fondé par le conseil de l'hôpital n° 19 à Mantes, représenté par M. Flameng, en mémoire du dévouement de M^{me} Henriette Flameng, infirmière durant cinq ans audit hôpital et morte de maladie contractée au chevet de ses malades. Les arrérages doivent être « distribués chaque année à un artiste malheureux, de préférence à un démobilisé, à sa veuve ou à ses enfants ».

Ce prix, qui ne peut être partagé, sera décerné en 1927.

FONDATION GUSTAVE GERMAIN (500 fr.)

M^{me} veuve Germain, en mémoire de son mari, sculpteur, et de son fils, Charles Germain, graveur, prix de Rome, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, d'une rente de *cinq cents francs* pour le montant des arrérages en « être versé chaque année, alternativement, à un pensionnaire sculpteur à son retour de la Villa Médicis, après y avoir satisfait aux conditions de séjour imposées

par le règlement, et de la même façon à un pensionnaire graveur en taille-douce, et ce, à concurrence de deux fois sur trois au profit d'un sculpteur et une fois au profit d'un graveur ».

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1927, à un *sculpteur*.

FONDATION GOUVY (300 fr.)

Les intérêts de cette fondation doivent servir à constituer une pension de trois cents francs en faveur d'un musicien nécessiteux, de préférence en faveur d'un musicien d'orchestre. (Cette pension a actuellement son bénéficiaire.)

PRIX DUQUESNE-TRESSE (5.000 fr.)

M^{me} Amélie Tresse, veuve de M. Alfred Duquesné, a créé un prix de cinq mille francs à décerner au « premier grand prix de Rome au concours de musique chaque année ».

FONDATION BERNIER

Les revenus de la fondation Louis Bernier, membre de l'Institut, devront être employés, chaque année, à des prix et à des secours à des artistes, ou au gré de l'Académie.

PRIX LE GUAY-LEBRUN

(3 prix de 9.000 fr.)

M. Alfred-Eugène-Antoine Le Guay a légué sa fortune à l'Académie des Beaux-Arts, en souvenir de sa femme, née Lebrun, en vue de créer trois prix égaux et indivisibles à décerner chaque année à un peintre, à un sculpteur et à un dessinateur.

L'Académie, dans sa séance du 8 avril 1922, a adopté le règlement suivant :

1° Il sera décerné chaque année : un prix de peinture, un prix de sculpture, un prix de dessin ;

2° Le lauréat du prix de dessin sera choisi parmi les peintres, statuaires, graveurs, architectes, illustrateurs, dessinateurs, imagiers ou aquarellistes, pour une œuvre originale, à l'exclusion de toute œuvre de copie ou de reproduction.

3° Chacun de ces prix, indivisibles, sera de 9 000 francs.

4° Les lauréats devront avoir moins de trente-cinq ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

Les prix seront décernés, s'il y a lieu, en 1927.

PRIX RICHTENBERGER (500 fr.)

M. Eugène-Lazare Richtenberger a légué à l'Académie le capital d'un prix de cinq cents francs destiné à récompenser, *tous les deux ans*, l'auteur du meilleur ouvrage sur

(1) A titre transitoire et pour une période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1927 inclus, la limite d'âge est portée à quarante ans.

la peinture de la Renaissance ou sur un des peintres du XIV^e, XV^e ou XVI^e siècle.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1927.

PRIX LÉON BONNAT (2.600 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de deux mille six cents francs qui sera partagé chaque année entre le premier et le deuxième second grand prix de Rome en peinture.

PRIX JULES ET LOUIS JEANBERNAT
ET BARTHELEMY DE FERRARI DORIA (2.000 fr.)

Ce prix, fondé par M. Emmanuel JEANBERNAT, en mémoire de ses deux fils morts pour la France, est décerné chaque année à tour de rôle par chacune des cinq Académies, à un ouvrage de littérature, de science ou d'art, fait par un jeune auteur français. Il ne peut être partagé. L'Académie des Beaux-Arts attribuera ce prix en 1931.

FONDATION REDON (4.000 fr.)

M. Gaston Redon, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de quatre mille francs, qui sera remis chaque année au pensionnaire architecte, au moment de son retour de la Villa Médicis, s'il a rempli ses obligations réglementaires.

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1927.

FONDATION ALFRED MOREAU (9.000 fr.)

M^{me} veuve Alfred Moreau, par son testament en date du 28 mars 1923, a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'une rente annuelle de neuf mille francs dont les arrérages seront remis « à la veuve ou aux enfants orphelins d'un peintre ou d'un sculpteur de talent qu'elle désignera.

« Si une année l'Académie des Beaux-Arts ne trouvait pas de veuve ou d'orphelins dignes de recevoir le montant des arrérages de cette fondation, elle pourrait en reporter la remise à une autre année. Elle aura également le droit de diviser le montant de ces arrérages entre plusieurs veuves et orphelins. La même veuve et les mêmes orphelins pourront bénéficier plusieurs années de suite de cette fondation si l'Académie des Beaux-Arts le juge bon. »

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1927.

FONDATION LÉON BONNAT (6.500 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de six mille cinq cents francs « dont les arrérages seront distribués chaque année à des artistes peintres français dans le besoin ».

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1927.

FONDATION ANASTASI (5.000 fr.)

La pension annuelle de *cing mille francs* instituée par M. Anastasi, en faveur d'un peintre atteint de cécité, a les mêmes bénéficiaires.

FONDATION DE M^{me} VEUVE CELLIER

La pension annuelle viagère de sept cents francs, fondée par M^{me} Besche, veuve Cellier, en faveur de la veuve d'un artiste peintre, a été attribuée en 1923.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

FONDATIIONS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École des Beaux-Arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par le comte de Caylus (*tête d'expression*) et par le célèbre peintre au pastel, M. de La Tour (demi-figure peinte dite du *torse*), seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture et d'architecture, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès. L'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École.

PRIX JAÿ

Ce prix est attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction.

CONDITIONS

COMMUNES AUX CONCOURS DE L'ACADÉMIE

1^o Les candidats aux prix de l'Académie devront adresser leurs lettres de demande, avec les pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions du concours auquel ils désirent prendre part, avant le 1^{er} janvier de l'année où le prix sera décerné, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Ce délai est reporté au 8 mai pour les candidats aux prix DESPREZ, H. LEHMANN, BRIZARD, MAXIME DAVID, EUG. PIOT, ARY SCHEFFER, DURAND, MEURAND, LE GUAY-LEBRUN, ÉDOUARD LEMAITRE, ROUYER, ALPHONSE DE NEUVILLE, LECLERC-MARIA BOULAND, SANFORD SALTUS.

2^o Les ouvrages *imprimés* doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut et y parvenir avant le 1^{er} janvier de l'année où ils doivent concourir, au nombre de *quatre* exemplaires.

3^o Les ouvrages écartés par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours.

4^o Le même ouvrage ne pourra pas être présenté, en même temps, à deux concours de l'Institut.

5^o Nul n'est autorisé à prendre le titre de *Lauréat de l'Académie* s'il n'a été jugé digne de recevoir un *prix*. Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit à ce titre.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PRIX ET FONDATIONS

	Pages		Pages.
ALHUMBERT (Fondation)	33	JARY	58
ANASTASI (Fondation)	79	JAY	81
ARDOIN	68	JEANBERNAT	77
BADIOLA (de)	70	JOEST (baron de)	58
BAILLY (Antoine-Nicolas)	52	KASTNER-BOURSAULT	52
BERGER (Jean-Jacques)	57	LABOULBÈNE (Fondation)	48
BERNIER	75	LAMBERT (Georges)	35
BERTAUX (Léon)	63	LECLAIRE (Jean)	39
BEULÉ (M ^{me})	60	LECLERC-MARIA BOULAND	65
BEULÉ (Karl)	60	LECLÈRE (Achille)	36
BLOUET (Abel)	81	LE GUAY-LEBRUN	76
BONNAT (Léon) (Fondation)	78	LEHMANN (Henri)	50
BONNAT (Léon) (Prix)	77	LEMAÎTRE (Édouard)	60
BORDIN	34	LEPRINCE (Fondation)	33
BRIZARD	50	LUSSON (Fondation)	45
BUCHÈRE (veuve)	59	MAILLÉ-LATOURLANDRY	34
CAEN (de) (Fondation)	43	MARILLIER DE LAPEYROUSE	68
CARTIER-BRESSON (Louis)	73	MAUBERT	53
CAMBACÈRES (Fondation)	48	MEURAND	59
CAYLUS ET DE LA TOUR (Fonda- tion de)	80	MONBINNE	43
CELLIER (veuve) (Fondation)	79	MOREAU	78
CHARTIER	36	NEUVILLE (Alphonse de)	64
CHAUDESAIGUES	40	NICOLO	72
CLAMAGERAN-HÉROLD (Fondation)	63	PIGNY (Fondation)	49
CLAUSSE (Gustave)	71	PINETTE (Joseph) (Fondation)	55
DAUMET	68	PIOT	51
DAVID (Maxime)	51	REDON	77
DELANNOY	45	REYNAUD (Jean)	47
DESCHAUMES	34	RICHTENBERGER	76
DESPREZ	49	ROME (Prix de)	33
DETOUCHE (Fondation)	67	ROSSINI	45
DOUBLEMARD	62	ROTHSCHILD (Alphonse de)	66
DUBAN (Félix)	59	ROTHSCHILD (Charlotte-Nathaniel de) (Fondation)	63
DUBOSC (Fondation)	44	ROUX (Delage Detouche)	67
DUC	36	ROUYER	64
DUQUESNE-TRESSE	75	SAINTOUR (Joseph)	55
DURAND	58	SANFORD SALTUS	69
ESTRADE-DELCROS	56	SCHAEFFER (Ary)	58
FERRIER (Gabriel)	73	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE	61
FLAMENG (Henriette)	74	SOUSSAY (de)	70
GERMAIN (veuve)	74	TALRICH (Jules et Clarisse)	65
GOUVY (Fondation)	75	THOMAS (Ambroise)	68
GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION	80	THORLET	71
HAUMONT	61	TRÉMONT	35
HENNER (Jules) (Fondation)	66	TROYON	38
HOULLEVIGUE	54		

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. ÉMILE PALADILHE

3 juin 1844 — 6 janvier 1926

PAR

M. CH.-M. WIDOR

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

« Il avait pour sa ville natale un filial attachement. »
Ainsi m'écrivait récemment son vieil ami d'enfance,
M. François Borne, le distingué et vénérable organiste
de Saint-Denis, à Montpellier. C'est à sa porte, tradition-
nellement, que venait frapper notre regretté confrère
lorsque, après un rude effort, de longs mois de travail, il
croyait avoir mérité quelques semaines de repos, et ce
repos, il ne le cherchait jamais que là-bas, au pays. Alors,
que de flâneries dans ces rues tortueuses où chaque mai-
son vous retient au passage pour conter son histoire ! Rues

que leur étroitesse défend contre les ardeurs du soleil, maisons noircies par la patine du temps. Mais quel éblouissement sur cette terrasse du Peyrou, dans ce décor héroïque, aux pieds de Louis XIV, devant ce tableau merveilleux : les Cévennes, les Pyrénées au loin et, fermant l'horizon, le scintillement argenté de la mer.

Sur la plage, jadis, atterrissaient les galères de Rome. Par les ports tout voisins d'Aigues-Mortes, de Maguelone et de Frontignan, dès le XII^e siècle, les toiles, draps, cuirs, orfèvreries de l'industrie locale s'en allaient en Espagne, en Italie, en Égypte, chez les Sarrasins.

Au XV^e, les vaisseaux de Jacques Cœur, en échange de nos produits, rapportaient ceux du Levant, lesquels, par le Rhône, gagnaient Beaucaire, Avignon, Lyon, la Bourgogne et le Nord.

Population indépendante, jalouse de ses privilèges, violente et passionnée pendant les guerres de Religion, réfléchie et sage en d'autres temps. Cité fière de son commerce, plus encore de ses écoles de Médecine et de Droit, de cette *Faculté des Arts* où l'on enseignait les *Lettres, les Sciences, la Philosophie, la Musique, l'Astronomie*. Pétrarque fut élève à l'École de Droit; à l'École de Médecine, le futur chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon, Rabelais.

En 1158, déjà, une lettre de saint Bernard fait allusion aux réputés médecins de Montpellier.

En 1524, Érasme prie Holbein de remettre son portrait à un étudiant en droit (de Montpellier) son ami Amerbach. Holbein était venu s'entendre avec un

éditeur de Lyon pour la publication de la *Danse macabre* (1).

Si chaque pays impose à ses enfants une sorte d'empreinte, un certificat d'origine, il serait difficile ici, sur ce coin de terre languedocienne, dans cette ville quasi port-de-mer où se coudoyèrent pendant des siècles, Italiens, Espagnols, Arabes, Syriaques, de distinguer le caractère d'une race.

Il devait ressembler à son futur Zanetto, du *Passant*, ce très jeune et charmant lauréat de 1860 qui, à petites journées, la joie au cœur, regardant, apprenant, admirant, se rendait au pays de ses rêves, à Rome, à la Villa. Quarante ans plus tard, les impressions de ce premier voyage, la vie au Pincio, ces années de libre travail, de précieuses camaraderies, d'ineffaçables souvenirs, Paladilhe les contait de cette voix modulante, harmonieuse — j'allais dire *ensoleillée* — la voix de son Zanetto sous le ciel de Florence. Avait-il quelque lointaine ascendance italienne, ou espagnole, comme son nom l'indiquerait, je ne sais.

Son père, docteur en médecine (et flutiste amateur) ne s'occupait que de travaux de laboratoire, d'études sur les végétaux marins, les plantes fluviales, les coquillages. Sa mère, d'une vieille famille du pays, femme d'esprit distingué, était très belle et très bonne. Le ménage eut trois enfants, un fils et deux filles.

(1) Boniface Amerbach (1493-1564), fils d'un riche imprimeur de Bâle. Son portrait par Holbein date de 1519. Il collectionnait les instruments de musique, et en légua quelques-uns à Félix Flatter, son médecin, qui avait suivi les cours de Montpellier, d'où ce surnom de l'*Allemand du luth* (Pirro).

D'un caractère ferme et autoritaire, paraît-il, le docteur Paladilhe devait vraisemblablement destiner et préparer son fils à une carrière scientifique. Il n'en fut rien. Par un miracle d'intuition, loin d'entraver les dispositions manifestes du bambin, il mit sa conscience de botaniste et de père à les développer.

Montpellier n'était plus la Cosmopolis d'autrefois, mais une sorte de capitale des Sciences et des Arts justement fière de son Université, de sa Bibliothèque, de ses collections, de son Musée.

A la Faculté de Médecine, le secrétaire, peintre lui-même, avait pour frère l'intéressant paysagiste, Jules Laurens, dont la fille épousa notre confrère Formigé. A la cathédrale, le grand orgue était tenu par un excellent harmoniste, le Révérend dom Sébastien, réfugié espagnol, à qui fut confiée l'éducation de l'enfant. En récompense de ses progrès, dom Sébastien l'emmenait avec lui au clavier, et parfois même permettait à ses petites mains d'enchaîner deux accords à *l'ite missa est*.

Un événement extraordinaire avait attiré sur la ville les regards du monde savant : la découverte, en 1848, d'un manuscrit de chant liturgique datant du XI^e siècle. L'heureux explorateur de la Bibliothèque, critique d'art avisé, Félix Danjou, avait par hasard mis la main sur le précieux document. On ne parlait plus, à Montpellier, que de *Neumes* et de la traduction de ces *Neumes* en notation usuelle (1).

(1) La collection des restes de l'antiquité grecque et asiatique s'est formée entre les V^e et VII^e siècles, puis l'usage de la notation grecque *par lettres alphabétiques* se perdit peu à peu, sans doute parce qu'on se ne donnait plus

Elle aussi, l'industrie d'art contribuait à la gloire du pays. En 1811 était né, rue Verrerie, fils, petit-fils, arrière-petit-fils d'honorables organiers, le dernier du nom, celui qui l'a illustré, l'auteur des instruments de Saint-Sulpice et de Notre-Dame, Aristide Cavaillé-Coll.

Savants, artistes, archéologues, inventeurs constituaient ainsi une sorte de grande famille très unie, très ordonnée, où chacun travaillait, heureux temps, sans souci des agitations politiques, de la querelle des peuples. Vie de féconde quiétude qu'un beau matin vint troubler, chez les Paladilhe, la visite de dom Sébastien : « Le petit en sait autant que moi, déclara-t-il; personne, ici, ne peut lui apprendre ce que j'ignore moi-même. Il faut qu'il poursuive ses études, envoyez-le à Paris. »

Vive émotion. Arrêter l'essor d'une vocation manifeste, était-ce permis? Expédier à Paris un bambin de dix ans, était-ce possible? On tint conseil et, après mûre délibération, il fut décidé que le « petit » irait à Paris, mais que toute la famille l'y accompagnerait, père, mère, sœurs, voire même la vénérable grand mère.

C'est tout au haut de Montmartre, à l'ombre de la vieille

la peine de noter. Pendant deux cents ans, la mélopée de Sophocle, d'Aristoxène, de Nicéas, de saint Ambroise, s'est transmise oralement de vieux à jeune clerc, avec quelles variantes, quelles altérations, on le devine.

Comment, ensuite, n'en revint-on pas à la vieille notation, comment comprendre cet oubli des signes alphabétiques si précis, pour leur substituer la « chinoiserie » des Neumes, (πνευμα, souffle), vagues linéaments assez semblables au bacille de la typhoïde ?

Le vénérable dom Pothier, et, à sa suite, les archivistes bénédictins les ont traduits avec une conscience presque exagérée, car leurs éditions reproduisent le bien et le mal. Archivistes, ils ont collationné des textes : or, ces textes sont de la musique et c'est aux musiciens de les juger.

église Saint-Pierre, qu'ils vinrent s'installer. De là, chaque matin, le « petit » se rendait au Conservatoire, invariablement escorté de son père, le distingué botaniste désormais modeste répétiteur; assistant aux leçons, écoutant, prenant des notes.

Au Conservatoire, Paladilhe fut admis, pour le piano, chez Marmontel, pour l'orgue chez celui qu'on appelait le *père* Benoist — cinquante-trois ans de professorat, — pour le contrepoint, la fugue, la composition, Halévy voulut bien accueillir ce très jeune élève, faveur insigne. Gounod, Saint-Saëns, Bizet avaient travaillé sous sa direction, et à ces noms glorieux devaient s'ajouter bientôt ceux de Guiraud, de Théodore Dubois et du très jeune élève lui-même.

Comme Saint-Saëns et Bizet, enfants prodiges au piano, Paladilhe étonnait par la perfection de sa technique, le charme de son jeu, sa merveilleuse mémoire. Comme eux, en même temps que l'art du virtuose, il approfondissait la science du compositeur. Tout en préparant le concours de Rome, il donnait (salle Henri Herz) (1) une série de concerts dont les gazettes de l'époque constatent le succès. Il a quinze ans : s'il n'obtient qu'une mention au concours de 1859, l'année suivante, c'est à la fois le prix d'orgue et le prix de Rome qu'il remporte.

On l'a dit, ici même : il y a deux catégories de pensionnaires à la Villa; d'une part, les indifférents qui vivent comme ils vivraient à Paris et qui, s'ennuyant à

(1) La salle Henri Herz se trouvait rue de la Victoire, sur le terrain qu'occupe aujourd'hui le temple israélite.

Rome, ne songent qu'à regagner le boulevard; d'autre part, les esprits curieux de voir et d'apprendre, qui se passionnent aux œuvres de l'Antiquité et de la Renaissance, qui s'enrichissent de tous les grands souvenirs.

Paladilhe se rangeait parmi ces derniers, anxieux de savoir, apte à comprendre et à retenir. Il y avait été prédisposé dès la prime jeunesse par les siens, les relations de sa famille, ses maîtres de Paris : Marmontel, ami de Corot et de Millet, éleveur de pianistes en même temps que collectionneur de tableaux; le « père » Benoist, témoin documenté des trois quarts d'un siècle; Halévy enfin, l'auteur populaire de *la Juive*, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Courtois, bienveillant, Halévy considérait ses élèves comme de futurs collègues, des successeurs, il les traitait en camarades.

A la Villa, les « Romains » d'alors se nommaient : Henner, Delaunay, Chapu, Carpeaux, Falguière, Daumay, Bizet, Guiraud. Quelle admirable promotion! — Bizet, lauréat de 1857, terminait sa quatrième année. — Le nouveau pensionnaire, ce garçon de seize ans, ne se trouva nullement dépassé entre ces aînés déjà promis à la gloire.

Heure décisive : on est séparé de ses maîtres, on prépare en pleine liberté son avenir, féconde et charmante fraternité entre peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens, transfusion des arts et des âmes.

Paladilhe resta trois ans à Rome, respirant avec délicés l'air latin, vivant comme dans un rêve, ce qui ne l'empêchait pas de travailler et de produire. Le hasard d'une improvisation le rendit tout à coup célèbre; il avait entendu chanter en lui *Mandolinata*. Toutes les voix, tous les

instruments des deux mondes interprétèrent la Canzonetta fameuse, si pleine de la lumière et de la gaieté d'Italie.

Le 14 janvier 1869, à l'Odéon, un jeune poète devint célèbre en un soir, grâce au succès d'un acte en vers, à deux personnages, *le Passant*. Enthousiasme du public pour ce début éclatant d'un auteur et de ses interprètes, Sarah Bernhardt et Agar, distribution biblique, s'il en fût.

Trois ans plus tard, agrémentée d'une musique de scène, l'œuvre de François Coppée émigrait de l'Odéon à l'Opéra-Comique. C'était le début de Paladilhe au théâtre : M^{mes} Galli-Marié et Priola remplaçaient Sarah et Agar, et *Mandolinata* devenait la sérénade du *Passant*.

Entre 1875 et 1886, depuis l'*Amour africain* (sur une légende de Mérimée) jusqu'à *Patrie*, l'activité de Paladilhe se traduisit par deux opéras-comiques en trois actes : *Suzanne* (1879), poème de Lockroy et de Cormon — le père de notre confrère, — et *Diana* (1885), poème de Morand et Regnier — l'inoubliable Regnier de la Comédie-Française.

La critique fut dure pour ce dernier ouvrage. Le 10 décembre 1886, Paladilhe prenait sa revanche, à l'Opéra, avec *Patrie*.

L'œuvre de Sardou datait de 1873. Si l'idée de la transformer un jour en drame lyrique ne pouvait venir à l'auteur, elle devait venir aux musiciens, et elle vint en effet à Verdi, à Bizet et à Paladilhe, pour ne citer que les plus éminents.

Verdi rêvait d'achever ainsi sa carrière, mais le projet ne dépassa point le rêve. Bizet, qui n'était pas encore l'auteur de *Carmen*, voulait de la même façon élargir la sienne; avant tout accord avec Sardou, et comme pour

prendre rang, il écrivit l'Ouverture que nous connaissons tous. Quant à Paladilhe, sans avoir non plus d'autorisation ni de poème, il se mit à noter les thèmes caractéristiques de ses personnages et à ordonner le développement des scènes principales, si bien que lorsqu'il fut mis en rapport avec Sardou, il put lui donner une idée de ce que pourrait être l'œuvre entière. Et ce rapport, c'est grâce à la double intervention de Gounod et de Legouvé qu'il put enfin s'établir. Devant cette coalition musicale et littéraire, le musicien et le poète étant d'ailleurs ses amis, Sardou capitula le plus gentiment du monde, consentant même à l'adjonction d'un troisième collaborateur, spécialiste en l'art du livret lyrique, Louis Gallet.

Gounod, Legouvé, ces deux noms planent sur la destinée de Paladilhe.

L'affectueuse amitié de Gounod était née du hasard, en 1860, à Rome. Le compositeur de *Sapho*, de la *None sanglante*, du *Médecin malgré lui* venait de donner *Faust* au Théâtre lyrique. Depuis son séjour, comme pensionnaire, il n'avait pas revu l'Italie, et ce n'est pas sans émotion que, lentement un matin, il gravissait le *Pincio*. — Arrivé de la veille, il voulait surprendre les hôtes de la Villa. — Tout à coup il s'arrête et écoute : de la fenêtre de la chambre qu'il habitait jadis, sort une voix qui semble deviner sa présence, fêter sa venue, car c'est l'Aria de son *Faust* dans le jardin de Marguerite.

O nature, c'est là que tu la fis si belle...

Il entre, escalade les trois étages, ouvre brusquement cette porte bien connue, et saute au cou du chanteur

stupéfait, du jeune Paladilhe n'en pouvant croire ses yeux, plus ému que le maître lui-même, ce maître qu'il admirait si profondément.

A Paris, quinze ans plus tard, Legouvé demande à Gounod un professeur d'harmonie. Une femme intelligente, une maîtresse de maison dont le salon est fréquenté par l'élite artistique de Paris, aspire à quelques sérieuses notions de technique, d'histoire, de philosophie musicale : « Technique, histoire, philosophie, s'écrie Gounod, c'est une encyclopédie vivante que vous demandez ! Mais il vous faudrait Aristote lui-même... Eh bien, j'ai votre affaire. Du professeur je réponds ; de l'homme — si l'élève en question vous touche de près, je réponds aussi. Il méritera votre amitié. » L'aspirante harmoniste, l'élève en question était la propre fille de Legouvé, M^{me} Desvallièrre dont la fille, M^{lle} Georgina Desvallièrres, devait, quelque dix-huit ans plus tard, après le succès de *Patrie*, en épouser le compositeur.

La prophétie de Gounod était réalisée. D'ami qu'il était devenu tout d'abord, Paladilhe était passé petit-fils.

Existe-t-il encore, rive droite, des maisons pouvant se flatter d'abriter la même famille depuis deux siècles, une descendance non interrompue de cinq ou six générations ? S'il n'en reste qu'une, c'est rue Saint-Marc, n^o 14. En plein Paris, au centre du quartier effroyablement tumultueux du Boulevard et de la Bourse, la vieille rue du XVIII^e siècle semble étonnée de vivre encore. Par miracle, elle a échappé au modernisme destructeur, ne se trouvant pas dans la ligne de tir. Les boutiques, en harmonie avec le style des constructions, n'offrent que

de médiocres appâts aux clients. Peu de circulation, pas d'autobus, aucun bruit.

Sans apparence extérieure, ce numéro 14. On entre dans une cour, au fond de laquelle, par un escalier très doux, on accède à un décor du plus vénérable Louis XVI. Pas de luxe; tout est simple; mais supérieure à tous les luxes, la hantise des souvenirs. Casimir Delavigne, Népomucène Lemercier, Joseph Chénier, M^{lle} Contat, Talma, le Théâtre de la Nation, le Théâtre Feydeau se donnèrent rendez-vous ici, chez Gabriel Legouvé, le poète du *Mérite des Femmes*, de la *Mort d'Abel*, d'*Epicharis et Néron*. Sur la cheminée du salon, un bronze superbe, non signé, représente le maître de céans. On se le figure délicat, mince, fluet, — tel avons-nous connu son fils. Or, c'est le buste d'un vigoureux personnage qu'on prendrait volontiers pour quelque grand ancêtre de 92, un Danton, mais un Danton au faciès singulièrement adouci par la spirituelle ironie du regard. On est d'accord sur l'auteur de l'œuvre, Houdon, ami très cher de Gabriel Legouvé. La charmante *Frileuse* de la salle à manger est signée Houdon.

Non moins littéraire que du temps de son père, le salon d'Ernest Legouvé devint plus musical. Tout ce qui porte un nom dans notre art l'a, pendant un demi-siècle, assiduellement pratiqué : Rossini, Meyerbeer, Berlioz, Liszt, Chopin, Halévy, Gounod, Bizet, Saint-Saëns... Célèbres étaient les samedis de la rue Saint-Marc, où écrivains, artistes, amateurs venaient applaudir les plus illustres instrumentistes et chanteurs de l'époque (1).

(1) En 1880, un jeune normalien, aujourd'hui notre confrère Pierre Paris,

Et c'est dans cette maison vieille France, à la fois mondaine et familiale, que Paladilhe fut accueilli, choyé, gâté, aimé; c'est là qu'il trouva ce qui constitue l'idéal d'un artiste, la sécurité, la liberté du travail.

Nature exquise, ignorante de l'intrigue, réfractaire à tout sentiment d'envie, de jalousie, aussi peu capable de se défendre que d'attaquer, contemplative et profondément émotive sous une apparente et trompeuse indolence méridionale, car il était méridional avant tout, de ce Midi qui va du Languedoc à la Provence.

Son repos, l'été venu, c'était de descendre le Rhône, de revoir la roche des Doms et la Bartelasse, Avignon et Arles, de retrouver Aubanel et Mistral. Sa musique correspond exactement à ces paysages, à cette poésie, à cette lumière.

Son art est limpide — l'art d'un Latin — son orchestre est transparent dans la profondeur comme une source au soleil et, quand il le faut, puissant aussi comme un fleuve, témoin, dans la scène de *l'Hôtel de Ville à Bruxelles*, le tumulte soldatesque et populaire autour du duc d'Albe.

Au lendemain de *Patrie*, on attendait d'autres œuvres de pareil éclat, et comme le compositeur ne donnait plus rien au théâtre, on l'accusait de paresse. Quelle erreur ! Deux opéras, *Vanina*, *Dalila* — la *Dalila* d'Octave

est chargé de présenter des billets pour le bal annuel de son École à Legouvé. Il entre, fort intimidé, dans un grand salon où le maître lisait près d'un piano. Le jeune homme salue et prononce quelques mots, sans doute fort indistincts, quand l'Académicien, spécialiste en l'art de bien dire, l'arrête et l'interpelle : « Chantez-moi la gamme, Monsieur ! » Et comme l'autre hésitait : « Vous voulez être professeur ? Commencez par assurer votre voix qui est sourde ! » Notre confrère depuis lors a travaillé la vocalise.

Feuillet — vont être achevés; il va donner une symphonie, de nombreuses suites de mélodies, des motets, deux messes, un oratorio en quatre parties composé sur un poème de Louis Gallet, à la demande de l'évêque de Montpellier, le Cardinal de Cabrières, *les Saintes-Maries de-la-Mer*.

Histoire ou légende, les *Saintes-Maries*. Pieuse légende qui se serait répandue, comme le pense notre savant confrère Camille Jullian, vers le V^e siècle (1). Chaque

(1) « Je ne pense pas que les légendes des Saintes-Maries soient très anciennes. La localité s'appelait jadis *Ratis* (en gaulois) et était, comme aujourd'hui, un petit port de pêche ou de cabotage. L'évêque d'Arles y avait des domaines. Puis, peu à peu, mais après le IV^e siècle, je crois, se répandit la croyance, d'abord que les « saintes femmes » Marthe, Marie Jacobé, Marie Salomé y étaient venues sur un radeau ou sur une barque non pontée, ensuite qu'elles y avaient été accompagnées par une bohémienne, leur servante, nommée Sarah. Cette dernière tradition doit être plus récente que la première. L'une et l'autre ont déterminé : d'une part, la vogue extraordinaire et très douce du sanctuaire des Saintes-Maries (nom substitué à celui de Ratis), vogue qui a fourni les strophes les plus émouvantes de *Mirèio* de Mistral; d'autre part, le pèlerinage particulier des bohémiens et bohémiennes aux Saintes-Maries, à un jour (je ne sais plus lequel) du mois de mai. Je suppose que ce dernier pèlerinage n'est pas beaucoup plus ancien que le XV^e siècle. Quelle est maintenant l'origine de cette double tradition ? 1^o D'abord, peut-être, un fait réel, l'antiquité de l'évangélisation sur ce point maritime (les propagateurs du christianisme ont recherché de préférence la conversion des ports. 2^o Puis, un fait certain, constant et général, le désir des communautés chrétiennes primitives de rattacher leur fondation à des personnages dont parlait l'Écriture, à l'entourage immédiat du Christ. 3^o La découverte d'une inscription latine (aujourd'hui, non pas disparue, mais effacée) où l'on a cru lire les noms de *Maria* ou de *Sarah* : car plus d'une fois les légendes ou les cultes locaux des églises chrétiennes ont pour point de départ une inscription — souvent païenne — mal lue. L'inscription trouvée aux Saintes-Maries devait être une dédicace à des divinités gallo-romaines.

« Il n'empêche que le site des Saintes-Maries, l'enthousiasme de la foule

année, la vieille église battue par le flot attire les pèlerins de toute la Provence et, au mois de mai, les Bohémiens de l'Europe entière. C'est alors un campement pittoresque de roulottes minables, de chevaux étiques, de marmots en loques, d'hommes basanés, de femmes aux yeux sombres, aux chevelures noires où brillent des écus d'argent.

Lorsque le petit élève de dom Sébastien posait timidement ses doigts sur le clavier de Saint-Denis, pouvait-il se douter qu'un jour, en cette même église, des masses chorales et instrumentales s'assembleraient pour chanter sa musique?

L'Oratorio, sous la direction de François Borne, fut donné pour la première fois (avril 1892) à Saint-Denis de Montpellier. Il se divise en quatre parties : *Au sépulcre, A Jérusalem, En pleine mer, En Provence* (dans la Camargue). A Paris, la Société des Concerts nous l'a fait entendre à son tour. Depuis lors, nos orchestres semblent l'avoir oublié, et l'œuvre est de celles qu'on ne doit pas oublier. Superbe est le chœur où les voix des apôtres, Jean et Pierre, alternent avec le peuple; émouvante la prière de Marie-Madeleine accompagnée de Marie Jacobé et de Marie Salomé. Le tableau maritime en tête de la troisième partie devrait être au répertoire de nos concerts.

La sûreté de la technique vocale, chez Paladilhe, ne le

aux jours de fêtes, sont choses émouvantes et de toute beauté, et que je m'incline toujours là-bas, avec respect devant cette foi et ces espérances.

« Veuillez croire, etc.

CAMILLE JULLIAN.

« Ciboure, 9 octobre 1926. »

cède en rien à sa technique orchestrale. A Rome, il s'était pris d'admiration pour Palestrina, Vittoria et les polyphonistes de la Renaissance. Ses mélodies si spontanées d'inspiration, si profondes d'expression sous une forme si naturelle et si élégante, ses ensembles, ses chœurs témoignent de son culte pour les maîtres contrapontistes et restent pour nous un enseignement. Je ne puis entendre sans émotion, dans la messe dite de *Pentecôte*, l'éclatante péroraison du *Gloria*.

Dans ses compositions religieuses, que peut-il rester de l'homme de théâtre ?

Cela semblerait peut-être un paradoxe d'affirmer que les plus grands musiciens de théâtre, à commencer par Mozart, sont aussi les plus grands musiciens d'église, et pourtant la Messe n'est-elle pas un drame ? Avoir approfondi les passions humaines, avoir appris à mettre en place, dans une trame continue et qui progresse, les éléments d'action et d'émotion tout ensemble, n'est-ce pas encore une préparation naturelle à la dramaturgie sacrée ? Certes, il y a contraste, mais aussi affinité, transposition de l'humain sur le plan divin, où les agitations de la terre vont se perdre dans la sérénité du ciel. Et nul, plus que l'homme de théâtre, ne saura naturellement adapter ses moyens d'expression à ces deux ordres à la fois si distants et si proches.

Paladilhe, premier prix d'orgue au Conservatoire, regrettait amèrement de n'avoir pu devenir organiste de l'une de nos grandes cathédrales : il ne comprenait pas pourquoi, et nous le comprenons encore moins. L'avait-il demandé ? Attendait-il qu'on le lui proposât ? Je ne



sais. Nul n'était mieux préparé par ses dispositions natives et son éducation à prendre rang parmi les chefs de notre glorieuse école française.

De tous les instruments, l'orgue est le seul dont le son, s'il a un commencement, peut n'avoir pas de fin. Et c'est par l'idée de l'*Infini* qu'il évoque l'idée religieuse.

Il est peu de carrières de musicien dont la formation n'ait compris l'étude de l'orgue, moins dans le but d'atteindre à une technique de virtuose, que pour approfondir, par la pratique, l'œuvre de Bach, dont cet instrument est l'expression; œuvre colossale, étonnante synthèse de l'homophonie antique, de la polyphonie médiévale, de la symphonie moderne.

Nul ne la connaissait mieux que notre érudit confrère.

Après trente siècles d'homophonie, avec la dépouille et dans l'esprit de l'hymnodie grecque, l'Église latine constituait l'Antiphonaire, et pendant des siècles et des siècles encore, le monde continuait à chanter, comme il chantait depuis Homère, à l'unisson.

De Gui d'Arezzo, du XI^e siècle, date l'ère nouvelle. Ce sont d'abord de timides essais d'un ensemble à deux voix, de vagues notions des phénomènes de l'onde sonore que l'orgue consciencieusement enregistre. Les modes anciens tendent à se confondre, glissant, pour ainsi dire, vers un centre de gravité. Au XIII^e déjà, le *Lauda Sion* proclame l'unité tonale. Trente ou quarante ans avant Palestrina, Luther parle notre langue. Les *Chorals* harmonisés, commentés par Bach, appartiennent à la liturgie luthérienne plus ou moins directement issue de l'Antipho-

naire. Par eux, nous avons une idée précise de l'interprétation du temps et, grâce à la souplesse de nos beaux instruments français, nous avons pu, mieux qu'ailleurs, fixer la tradition et faire revivre le passé.

On venait s'instruire chez nous.

Lorsqu'en 1904, s'ouvrit à Rome le Congrès pour la révision du chant ecclésiastique, légitime fut ici l'étonnement : ni Saint-Saëns, ni Théodore Dubois, ni Paladilhe n'avaient été pressentis ; le plus autorisé en l'espèce, l'auteur de la *Mélopée antique dans le chant de l'Église latine*, le traducteur des *Problèmes musicaux d'Aristote*, Gevaert lui-même était oublié. Ce congrès musical excluait les musiciens.

Je fus moins surpris toutefois que mes confrères. Expert désigné pour des travaux à l'orgue des Invalides, il y a quelques années, et ne recevant pas de convocation, j'avais réclamé : « Nous n'avons pas voulu vous déranger, me fut-il répondu, le travail est achevé, bien achevé et reçu par la Commission. — Quelle Commission ? — Le service des douanes ! »

Pas plus à Rome qu'à Paris, le résultat ne pouvait être douteux. Aux Invalides, il fallut reprendre le travail, sans résultat d'ailleurs. A Rome, c'est une nouvelle étude que nous demandons.

Les pièces suspectes se dénoncent d'elles-mêmes : *il en est de plus que suspectes*. Plus inquiétantes sont les altérations, les mutilations.

Vivement sollicités par tous ceux qui ont le souci du passé et de l'avenir de notre art, avec Saint-Saëns, Théodore Dubois et Paladilhe, nous discutâmes un projet

d'étude critique auquel Saint-Saëns, obstiné voyageur, ne put longtemps collaborer : « Et puis, disait-il, l'œuvre de la Commission est publiée, répandue dans le monde, le mal est fait. » A quoi nous répondions : « Si le mal est fait, à nous de le dénoncer et peut-être de le réparer. »

« Qu'ai-je désiré, qu'ai-je voulu, sinon un peu d'ordre et d'unité dans le chant de l'Église », s'écriait le vénéré Pie X, tristement affecté des divergences, des querelles, des intrigues qui journellement se produisaient.

Quelle que soit la sérénité de leur âme, il est difficile à des archivistes de légiférer en matière d'art et d'imposer le chef-d'œuvre. Devant la grandeur de telle pièce qui semble traduire l'élan prodigieux de l'homme vers le divin, ils n'osent se prononcer et nous en présentent plusieurs versions : à nous de choisir. Tel est le cas du *Te Deum*, merveille d'unité, de mouvement, d'intensité expressive, de lyrique enthousiasme (1). Des trois ou quatre versions qu'ils nous proposent, la moins décevante s'égare en chemin. « Comment concevoir un hymne d'action de grâces qui tout à coup se change en lamento, un texte qui chante la joie pendant que pleure la musique ? » Désaccord entre poète et musicien, quelle plus sévère et plus juste critique pouvait-on en faire ? et c'est précisément celle qu'en faisait Paladilhe.

Lui qui, au théâtre, s'attachait si scrupuleusement à l'interprétation du texte, comment n'eût-il pas été stupéfait d'une pareille incohérence ?

(1) *L'édition vaticane*, Ch.-M. Widor (*Le Correspondant*, 25 octobre 1905).

Et, de même, comment eût-il pu étouffer un juste mouvement d'indignation en feuilletant ce livre qu'un malheureux éditeur vient d'adresser aux maîtrises de Paris, où nos vieux chants se trouvent plus ou moins travestis, dénaturés. L'*Adeste fideles* estropié, l'*O filii*, en revanche, agrémenté d'une vocalise empruntée à Bizet dans les *Pêcheurs de Perles* :

Ma bien-aimée est enfermée
Dans un palais d'or et d'azur.

L'antique rythme ternaire des *Proses* traditionnelles est passé au laminoir; ni longues ni brèves, toutes notes égales; la faucille et le marteau dans le chant liturgique!

Comment croire à la sincérité des textes anciens en présence de tels truquages froidement exercés sur des textes modernes?

Une question se pose; alors qu'une œuvre littéraire ou musicale est depuis longtemps tombée dans le domaine public, a-t-on le droit de la déshonorer? A défaut de revendications d'héritiers, la société des auteurs n'a-t-elle pas le devoir d'intervenir?

« Qu'ai-je désiré, qu'ai-je voulu, sinon un peu d'ordre et d'unité dans le chant de l'Église? » s'écriait le vénéré Pie X. Très Saint-Père, c'est ce que nous nous permettons de vous demander à deux genoux et à grands cris.

Saint-Saëns, Théodore Dubois, Paladilhe ne sont plus. Dépositaire de leur pensée, il me reste le devoir de m'en faire l'interprète, au nom de l'art, de son histoire, de sa dignité.

Lorsque Jean-Sébastien Bach s'emparait des cantilènes

populaires de la Réforme pour en faire le sujet de ses Chorals, sa polyphonie fixait *ne varietur* le texte de ces cantilènes. C'est à l'école française de défendre, de conserver ainsi l'antique mélodie, celle de nos vieux livres, héritage des siècles. Peut-on bâtir sur terrain plus solide, développer des thèmes plus significatifs?

Parlant des Chorals, « c'est de la moelle de lion », disait Gounod; « c'est construit sur le roc », répondait Paladilhe.

Le 6 janvier dernier, notre confrère était assis à sa table, achevant un motet pour Notre-Dame des Victoires, sa paroisse. C'était sur le texte *Tu es Petrus*. Rêvait-il aux années de son enfance, où petit enfant de chœur il psalmodiait ces paroles...? tout à coup sa tête s'inclina sur le papier, il était mort.

Né en 1807, presque centenaire, Ernest Legouvé mourut en 1903. Ce fut alors la fin des brillantes réceptions de la rue Saint-Marc. Mais la vieille maison continue d'abriter les enfants du maître : M^{me} Paladilhe et son frère le distingué peintre Georges Desvallières.

Le grand salon, jadis si musical, est devenu l'atelier du peintre, dont les deux fils ont versé leur sang pour la France. L'un a été tué; l'autre habite Seine-Port où il se livre à des travaux de ferronnerie d'art, dans une dépendance de cette propriété qui, depuis plus d'un siècle, appartient aux Legouvé, aujourd'hui propriété de M^{me} Paladilhe.

Notre regretté confrère avait eu deux enfants : un fils actuellement conservateur du musée Gustave Moreau, et une fille morte en pleine jeunesse; pour lui, terrible épreuve. L'émouvant *Stabat* qui figure au catalogue de sa musique religieuse en témoigne.

Paladilhe était membre de l'Académie depuis le 2 juillet 1892.

